

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 11 JUIN 2018



Le podium de la 6000D - 29<sup>e</sup> édition à La Plagne !!!! Le vainqueur Eric Mbacha, Camerounais, s'impose en 5 H 55' 03 en pulvérisant le record de l'épreuve. le second est Islandais, Johnsson Thorbergur en 6 H 12'07, le troisième est Arnaud Jacquin, Français en 6H 16'45.

Rendez vous en 2019 pour les 30 ans de cette mythique course.



**la Plagne Tarentaise**

# CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2018

L'an deux mille dix huit

Le 11 juin à 19h00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire.

Etaient présents :

M. Jean-Luc BOCH, maire,

MM. FAVRE Anthony, maire de la commune déléguée de Bellentre, RENAUD Daniel, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, GONTHIER Pierre, maire de la commune déléguée de Valezan

M. MEREL Patrice, 1er adjoint, M. BUTHOD GARCON Freddy, 3e adjoint, Mme GENSAC Véronique, 4e adjointe, M. POUSSIN Roger, 5e adjoint, Mme CHARRIÈRE Christiane, 6e adjointe, M. HANRARD Bernard, 7e adjoint, Mme HOEN Martine, 8e adjointe, M. MONTILLET Gérard, 9e adjoint, Mme BUTHOD Maryse, 10e adjointe,

Mmes ASTIER Fabienne, GIROD GEDDA Isabelle, FERRARI Valérie, LIZEROUX Marion, MARCHAND MAILLET Patricia, MONTMAYEUR Myriam, conseillères municipales

MM. ALLAMAND René, ANXIONNAZ Didier, BORNAND Jérémy, BOUZON Charles, BROCHE Richard, COLLOMB Pascal, DANCRE Francis, KOUMANOV Stefan, LUISSET René, OLLINET Alain, OUGIER Pierre, OUGIER SIMONIN Joël, PELLICIER Guy, RICHERMOZ Roland, TRESALLET Anthony, USANNAZ Bernard, conseillers municipaux

Excusés :

Mme GROETZINGER Marie-Suzanne, 2e adjointe (pouvoir à FERRARI Valérie)

Mmes BÉRARD Patricia (pouvoir à CHARRIÈRE Christiane), BRUN Séverine (pouvoir à LIZEROUX Marion), FAGGIANELLI Evelyne (pouvoir à Ougier Pierre), MICHELAS Corine (pouvoir à BOCH Jean-Luc), conseillères municipales

MM. GIROND Emmanuel (pouvoir à GIROD-GEDDA Isabelle), SERVAJEAN Daniel (pouvoir à BUTHOD GARCON Freddy), conseillers municipaux

Absents :

Mmes BERTRAND Chantal, EMPRIN Sylvie, conseillères municipales

MM. ALLAIN Yann, ASTIER Laurent, BLANCHET Jean-Luc, CLEYRAT Christian, MORIN Sébastien, OUGIER Raphaël, SILVESTRE Marcel, TARDY Lionel, conseillers municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Martine HOËN est élue secrétaire de séance

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à messieurs FAYNE, LIMOUSIN et DUCLOS de la société Enedis venus présenter le projet du compteur Linky.

Monsieur LIMOUSIN explique que le compteur Linky fait partie de la nouvelle génération de compteurs électriques installé par Enedis. Il est appelé « communicant » car il permet la relève automatique et à distance de la consommation d'électricité, en utilisant la technologie du Courant Porteur en Ligne (CPL). Il doit remplacer l'ensemble des compteurs d'électricité sur le territoire français d'ici 2021. Durant son déploiement, prévu sur 6 ans de 2015 à 2021, la priorité est donnée à l'information et à l'accompagnement. Le consommateur reçoit un courrier 30 à 45 jours avant pour l'informer du changement de compteur.

Une entreprise «partenaire Linky» est mandatée par Enedis pour la pose du compteur : soit elle prend rendez-vous avec le consommateur, si le compteur est à l'intérieur de la maison, soit elle l'informe de sa venue sans obligation de présence. Le compteur est remplacé en 30 minutes, avec coupure de courant durant l'intervention.

Monsieur FAYNE présente les avantages pour le consommateur :

- Emménagement simplifié : électricité en 24h avec un coût moindre
- Relevé de consommation à distance
- Détection de pannes plus rapide
- Maîtrise de la consommation simplifiée
- Coût de certaines prestations réalisées par Enedis diminué : mise en service en urgence (51,04 euros au lieu de 127,62 euros), mise en service (13,20 euros au lieu de 27,30 euros), augmentation de puissance (gratuite dans la première année suivant la pose, puis 3.60 euros au lieu de 36.73 euros).

Le nouveau compteur communicant permettra de rendre de meilleurs services aux collectivités, à la fois dans le cadre de leur rôle de concédant, de développeur des territoires mais également en tant que client : meilleure qualité de fourniture, un réseau modernisé, plus fiable, capable d'accueillir les EnR et les véhicules électriques, des données enrichies pour accompagner les politiques territoriales d'urbanisme, d'habitat et de précarité, un meilleur suivi pour la collectivité de ses propres consommations électriques pour plus d'économies d'énergie.

## Compteur Linky, Comment ça marche ?

Le transfert des données entre le compteur Linky et le concentrateur CPL se fait :

- une fois par jour pour alimenter le suivi de la consommation pour le consommateur
- une fois par mois pour le fournisseur d'électricité
- et à la demande pour les métropoles et les collectivités

## La pose du compteur Linky est-elle obligatoire ?

Le déploiement de Linky est une obligation légale, inscrite au code de l'énergie, rappelée dans la Loi NOME et la Loi Transition Énergétique de 2015.

Dans le cadre de sa mission de service public, la société Enedis est engagée et doit assurer le renouvellement des compteurs.

## Etat d'avancement du déploiement en France :

Quelques chiffres :

- 11 500 000 compteurs déjà posés en France.
- 30 000 par jour
- 3 500 techniciens mobilisés par jour
- 7 700 communes démarchées

## Etat d'avancement du déploiement en Savoie au 08 juin 2018 :

- Albertville 71 %, Les Allues 91 %, Cognin 82 %, Chambréry 73%, Voglans 71%, Bassens 73%
- 59 000 foyers déjà équipés (20 %)

## Déploiement prévisionnel pour La Plagne Tarentaise :

Bellentre : 2727 points de dépôts de mars à novembre 2020

La Côte d'Aime : 548 points de dépôts de mars à novembre 2020

Macot La Plagne : 7 055 de dépôts de décembre 2018 à juillet 2019

Valezan : 154 dépôts d'août 2020 à novembre 2020.

Une question est posée sur l'effet cancérigène supposé des ondes émises par le compteur Linky. Il est répondu que ce dernier respecte toutes les normes sanitaires. Le compteur Linky n'utilise pas d'ondes radio (radio fréquences) pour communiquer à la différence du wifi, des téléphones portables, des GPS, du bluetooth, de la radio FM qui communiquent dans l'air ambiant. Le compteur Linky utilise le CPL (Courant Porteur en Ligne).

C'est un signal basse fréquence (35 à 90 kHz) qui circule dans le câble électrique. Le CPL est déjà largement utilisé :

- pour l'envoi du signal 175 Hz (heures creuses, heures pleines) et ce depuis 50 ans
- pour des usages domestiques (box internet CPL, baby phone,...).

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN mentionne les ondes émises par le compte linky pour transférer les données.

Les données sont transférées par CPL et seul un signal est envoyé toutes les 10 min afin que les équipes puissent surveiller le réseau.

Monsieur Gérard MONTILLET demande si l'utilisateur peut refuser le compteur linky et le cas échéant quel est en le coût. Il est rappelé que le déploiement de Linky est une obligation légale, inscrite au code de l'énergie, et rappelée dans la Loi NOME et la Loi Transition Energétique de 2015.

La généralisation de Linky rendra les interventions physiques exceptionnelles. Les techniciens ne se déplaceront qu'en cas de nécessité et non plus pour de simple relèves de compteurs par exemple.

Par conséquent, il est évident que le refus du compteur Linky engendrera des frais d'intervention supplémentaires pour les consommateurs. Il s'agira de tous les frais générés par le déplacement des techniciens que Linky permet justement d'éviter.

Pour les consommateurs ayant refusé l'accès à leur compteur pour son remplacement, ENEDIS sera alors en droit de compenser les surcoûts occasionnés par les nouveaux déplacements ponctuels. Le montant de ces prestations annexes n'est pas encore déterminé.

Suite à l'interrogation de monsieur Patrice MEREL concernant les constructions neuves, il est confirmé qu'Enedis pose automatiquement un compteur Linky pour une nouvelle construction.

Monsieur Gérard MONTILLET évoque des plaintes d'utilisateurs qui rencontrent des disjonctions fréquentes après l'installation du compteur Linky et qui doivent alors, augmenter la puissance électrique de leur logement, ce qui par conséquent, accroît le coût de leur abonnement, pour ne plus subir ces contraintes répétitives.

Aucun cas de déclenchement n'est à déplorer si la puissance dépasse légèrement (9kv1 au lieu de 9kv). En revanche, il peut y avoir une disjonction lorsque la puissance s'élève à 12kv pendant plus de 10 min. Mais il est tout à fait possible de réarmer le disjoncteur général soit même.

Madame Fabienne ASTIER s'interroge sur les effets néfastes pour les personnes possédant un pacemaker.

Le compteur Linky n'émettant pas d'onde, ce dernier n'a donc aucune influence sur ce matériel.

Monsieur René ALLAMAND a bien noté que les relevés de compteur sont facturés à l'ensemble des abonnés. Etant donné que les informations seront maintenant transférées via le courant CPL avec le compteur Linky, monsieur René ALLAMAND fait remarquer que les abonnés devraient donc connaître une baisse sensible de leur facture.

Messieurs LIMOUSIN et FAYNE répondent que la pose des compteurs Linky devrait sur le long terme faire baisser de 1 à 2 % la facture.

Monsieur Guy Pellicier s'interroge sur les contrats EJP. Ce sont des contrats passés avec le fournisseur d'électricité donc le changement de compteur ne modifiera en rien le contrat.

Madame Véronique GENSAC soulève le fait qu'avec ce compteur, les sociétés commerciales auront plus d'informations sur le comportement des usagers, et cela la dérange.

Elle estime que la facture détaillée suffit largement à informer l'abonné sur sa consommation et comment l'améliorer.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN soulève également la transmission des données personnelles et leur utilisation à des fins commerciales. Monsieur FAYNE répond que les données transmises par Linky sont une série de chiffres. L'ensemble de la chaîne de transmission est cryptée. Aucune donnée personnelle ne transite (nom, adresse...).

Monsieur René ALLAMAND demande quelle est la situation dans les autres pays Européens ?

En Italie, le déploiement des compteurs communicants est complètement terminé. En Finlande, Suède, Espagne, Angleterre et Portugal, la pose de ces nouveaux compteurs est déjà bien avancée.

Monsieur le maire remercie Messieurs FAYNE, LIMOUSIN et DUCLOS pour leur intervention.

Ensuite monsieur le maire donne la parole à madame Marion LIZEROUX pour le projet de course d'orientation sur la commune.

Madame Marion LIZEROUX explique que deux agents de la commune ont proposé aux élus un projet de développement d'activités d'orientation sur la commune de La Plagne Tarentaise. Elle présente madame Caroline CLERC et monsieur Laurent HASTRADE de la fédération française de courses d'orientation venus présenter ce projet. Monsieur Laurent HASTRADE explique que cette activité se pratique avec une boussole, une carte et a pour objectif de se déplacer sur un territoire pour trouver des balises. Cette discipline peut se pratiquer à pied, en vélo, à ski, en raquettes, seul ou en groupe.

Cette activité est accessible pour toutes les têtes et toutes les jambes et est, par nature, respectueuse de l'environnement.

La fédération compte actuellement 8 000 licenciés et 210 clubs en France.

Les équipements nécessaires se composent de cartes d'orientation à l'échelle 1/5 000 ou 1/20 000, de balises permanentes, de plaquettes, et de panneaux pour les parcours.

Pour La Plagne Tarentaise, il est proposé un projet diversifié :

Montchavin La Plagne : découverte, événementiel

Macot La Plagne : découverte, événementiel, patrimoine

La Côte d'Aime : découverte (Forant/Chavonnes)

Valezan : découverte, patrimoine

La Plagne :  
 Domaine : découverte, événementiel  
 Raid : randonnée orientation, événementiel, VTT, ski  
 Front de Neige : initiation, découverte

Monsieur Laurent HASTRADE explique qu'au niveau du financement, la collectivité prendra en charge les investissements (cartes, équipements permanents), et l'entretien de l'équipement, elle gèrera l'offre et mettra à disposition du Comité de Savoie des moyens pour organiser de l'événementiel.

Le Comité de Savoie gèrera l'expertise (cartographie, élaboration des parcours, labellisation, suivi carte...), le suivi de l'équipement (matériel, carte), la formation auprès de l'OT, animateurs, etc... et organisera des événements.

Afin de respecter le territoire et les usagers, un travail préliminaire en commun va devoir être réalisé :

- concertation avec les propriétaires, exploitants et autres usagers
- identification des espaces sensibles

Une convention entre les partenaires peut être mise en place pour définir précisément tous ces aspects.

Il présente ensuite le budget prévisionnel par communes déléguées.

Madame Caroline CLERC indique que la course d'orientation se pratique, au niveau scolaire, de la maternelle au lycée. Les professeurs d'EPS apprécient cette activité car elle n'est ni onéreuse, ni dangereuse et elle peut faire le lien avec d'autres matières (Géographie, math....).

Madame Martine HOËN demande quels sont les critères de choix des lieux, notamment pour La Côte d'Aime. Madame Marion LIZEROUX répond que, pour le moment, ce ne sont que des propositions. Les lieux seront définis avec les élus des communes déléguées.

Au départ, l'objectif était de tenter l'expérience sur la commune de Macot la Plagne et ensuite de développer les circuits sur les communes déléguées.

Madame Patricia MARCHAND MAILLET trouve l'idée de ces courses d'orientation très bonne. Elle demande si les circuits sont accessibles en ski de randonnée ou en hors pistes.

Le principe du parcours permanent se base sur le fait que les pratiquants se débrouillent tous seuls et n'ont pas besoin de guide ou d'accompagnateur. Le hors piste ou le ski de randonnée sont des sports trop risqués. Ainsi, il est donc possible de réaliser des parcours en ski de fond ou sur les pistes.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN s'interroge sur la mise en place des balises.

Le tracé du circuit avec la pose des balises seront effectués en collaboration avec les services techniques.

Madame Marion LIZEROUX informe les élus que 30 boîtiers pour les balises existaient déjà sur la commune déléguée de Bellentre et qu'ils seront donc utilisés.

Madame Marion LIZEROUX ajoute que, dans un deuxième temps, l'objectif est d'organiser des événements autour de ces parcours en partenariat avec les associations locales. Il est possible de mettre en place des événements sur une journée ou même des mini-raids de deux jours.

Monsieur René ALLAMAND demande quels sont les types de parcours proposés.

Monsieur Laurent HASTRADE explique que les difficultés des parcours sont graduées de la même manière que les pistes de ski : vert/bleu/rouge/noir.

Madame Marion LIZEROUX s'interroge sur les délais de mise en place des circuits.

Monsieur Laurent HASTRADE explique qu'il faudrait que la collectivité donne son accord cet été pour éventuellement commencer la cartographie cet été ou l'été prochain

(pas possible en hiver) pour une prévision d'ouverture à l'été 2019 ou 2020.

Monsieur le maire propose que les élus débattent de ce projet dans leurs conseils communaux respectifs et fassent un retour rapide à madame Marion Lizeroux.

## Finances

### 1. TARIFS DES CINÉMAS DE LA PLAGNE TARENTOISE

Suite à des réunions entre les élus et les projectionnistes, monsieur Anthony FAVRE explique que des modifications sont à apporter aux tarifs des confiseries et des entrées. Un des moyens de règlement va changer dès cet été 2018, la carte Pass Plagne étant en effet supprimée et remplacée par le dispositif Plagne Access, il est nécessaire de mettre à jour les délibérations correspondantes. Les principales modifications à intervenir concernant les tarifs des entrées sont les suivantes :

- cette modalité de règlement Plagne Access sera étendue au cinéma de Montchavin et se substitue au dispositif Pass Plagne sur les salles de Plagne Altitude.

- la carte fidélité est supprimée sur le site de Montchavin. Concernant les tarifs des confiseries, les projectionnistes demandent la possibilité d'ajouter des sucettes à l'unité, petit ou grand modèle et d'étendre les types de confiseries vendues à 1.50 € à quelques produits supplémentaires.

Au niveau des entrées, monsieur Anthony Favre propose d'aligner les entrées pour les scolaires de Plagne Centre et Plagne Bellecôte sur Montchavin La Plagne, soit à 2,50 euros.

Monsieur Anthony FAVRE explique que la commission cinéma a décidé de ne pas modifier les autres tarifs car les cinémas de Montchavin et de La Plagne ne gèrent pas le même type de clientèle.

Madame Christiane CHARRIÈRE demande si le tarif « résident » existant sur Montchavin La Plagne peut être étendu sur les cinémas de La Plagne.

Monsieur Anthony FAVRE répond qu'il est tout à fait possible de le mettre en place sur La Plagne. Il explique qu'une carte « résident » doit être demandée à l'accueil des mairies, et que dans ce cas le personnel « accueil » doit être formé.

Monsieur le maire propose donc au conseil municipal d'approuver les tarifs suivants :

#### **Cinéma de Montchavin :**

- Tarif Normal (TN) : 8€
- Tarif Réduit (TR) : 7€ (enfants, étudiants, saisonniers, Plagne Access)
- Tarif Famille Plus : 19 € (2 adultes +1 enfant ou 1 adulte +2 enfants) et 24 € (2 adultes + 2 enfants)
- Tarif Résidents : 5 € (enfant et adulte) si résidence plus de dix mois par an sur la commune et présentation en mairie de Bellentre d'une photo et d'un justificatif de domicile pour l'établissement de la carte de résident personnelle et valable un an.
- Tarif Scolaires : 2.5 €
- Tarif Exceptionnel promotionnel (TEX) : 2€
- Tarif Groupe (au-delà de 100 personnes) : 4€
- Tarif exonéré : gratuité ticket (notamment en récompense de la fidélité, geste commercial pour un accompagnateur de groupe, partenariat lors de tombola par exemple sous forme de lot avec les écoles, l'OT, etc ...)

### **Cinémas de Plagne Centre et Plagne Bellecôte :**

- Tarif Normal (TN) : 8.50€
- Tarif Réduit (TR) : 7€ (enfants, étudiants, saisonniers)
- Tarif Plagne Access Adulte et Carte cadeau (TR1) : 6.80€
- Tarif Plagne Access Enfant et Carte cadeau (TR2) : 5.80€
- Tarif Groupe (au-delà de 100 personnes) : 4€
- Tarif exonéré : gratuité ticket (geste commercial pour un accompagnateur de groupe, partenariat lors de tombola par exemple sous forme de lot avec les écoles,
- Tarif Scolaires : 2,5 €
- Tarif Résidents : 5 € (enfant et adulte) si résidence plus de dix mois par an sur la commune et présentation en mairie de Bellentre d'une photo et d'un justificatif de domicile pour l'établissement de la carte de résident personnelle et valable un an.

### **Confiseries (L'unité en €)**

Boissons	2.00 €
Barres chocolatées,	
Pringles, Skittles, Mentos	1.50 €
Pop Corn (sachet)	3.00 €
Bonbons (sachet)	2.50 €
Glaces	3.00 €
Sucette grand modèle	1.00 €
/ petit modèle	0.50 €

Le conseil municipal approuve les tarifs des entrées et des confiseries des cinémas de Montchavin La Plagne, de Plagne Centre et de Plagne Bellecôte ainsi que les modifications apportées. (Votants : 42, pour : 42)

## **2. RÉVISION DES TARIFS ÉTÉ DU COMPLEXE AQUATIQUE «ESPACE PARADISIO» À MONTCHAVIN LA PLAGNE**

Madame Maryse BUTHOD explique que ces dernières années le complexe a perdu quelques abonnements à l'année. Il est donc proposé de baisser le tarif de l'abonnement à l'année à 350 euros au lieu de 400 euros afin d'attirer de nouveaux abonnés.

Madame Christiane CHARRIÈRE questionne sur la possibilité d'étendre le tarif résident du complexe à tout le territoire de la commune.

Madame Maryse BUTHOD précise qu'il n'existe pas de tarif préférentiel mis à part l'abonnement «année» qui est ouvert à tout le monde.

Le conseil municipal approuve les modifications apportées aux tarifs «été» du complexe aquatique «Espace Paradisio». (Votants: 42, pour : 42)

## **3. SUBVENTION POUR LE CLUB DES SPORTS DE MONTCHAVIN LA PLAGNE**

Madame Maryse BUTHOD rappelle que par délibération du 14 mai 2018, le conseil municipal a attribué les subventions aux associations pour un montant de 340 700, sachant que les crédits budgétaires ouverts pour La Plagne Tarentaise s'élèvent à 406 500 euros.

Elle explique que la subvention du Club des Sports de Montchavin La Plagne n'avait pas encore été validée car les élus étaient en attente de connaître le nombre de licenciés. A ce jour, le Club des Sport a fourni la liste des licenciés et madame Maryse BUTHOD propose donc d'attribuer le même montant que les autres années soit :

35 000 euros + 6000 euros pour les athlètes de haut niveau.

Le conseil municipal approuve la subvention de 41 000 euros à verser au Club des Sports de Montchavin La Plagne pour 2018. (Votants 42, pour : 42)

## **4. SUBVENTION À L'OCCE DE L'ÉCOLE DES VILLARDS - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME**

Madame Martine HOËN rappelle au conseil municipal que la commune finance les frais de fourniture des écoles de La Plagne Tarentaise. Elle propose ainsi de subventionner, pour l'école de La Cote d'Aime, l'association des enseignants (OCCE école des Villards) afin qu'ils gèrent directement l'achat de ces fournitures, au lieu de soumettre leurs achats au service financier, ce qui alourdi la procédure d'achat. Il semble en effet que cette procédure soit plus lisible, notamment pour les enseignants, qui connaissent et maîtrisent ainsi le budget dont ils disposent pour l'année scolaire.

La subvention allouée à l'OCCE – Ecole des Villards pour la rentrée 2018- 2019 s'élèverait ainsi à 200 euros X 48 élèves = 9 600 euros.

Le conseil municipal approuve le principe de verser une subvention à l'association des enseignants (l'OCCE) d'un montant de 200 euros par élèves (48 élèves) soient 9 600 euros. (Votants : 42, pour : 42)

## **5. SUBVENTION AU CLUB DE TENNIS DE LA PLAGNE TARENTEAISE**

Madame Marion LIZÉROUX rappelle au conseil municipal la délibération 2018-134 du 14 mai 2018 fixant les tarifs des courts de Tennis pour 2018. Par ailleurs, un club de Tennis a été créé pour promouvoir et encourager la pratique de ce sport, et ainsi favoriser l'utilisation des courts municipaux dans des conditions optimales. Ce club a sollicité la commune afin d'obtenir une subvention de 1 000 euros, lui permettant ainsi de fonctionner pour l'année 2018.

Après étude de ce dossier et validation par la commission « suivi des associations » du 06 juin à 18h00, il est donc proposé au conseil municipal d'octroyer une subvention de 1000 euros pour 2018, qui sera allouée au Club de Tennis de La Plagne Tarentaise.

Les tarifs ont bien été harmonisés sur l'ensemble du territoire de la commune. En revanche, madame Valérie Ferrari explique que le site «balle jaune» ne sera pas mis en place cet été pour les tennis de Montchavin La Plagne (les coches). Les réservations et les abonnements seront donc encore gérés par un prestataire.

Le conseil municipal approuve la subvention de 1000 euros au club de Tennis de La Plagne Tarentaise pour 2018. (Votants : 42, pour : 42)

## **6. MODIFICATION TARIFAIRE DE LA TAXE DE SÉJOUR AU 1ER JANVIER 2019**

Monsieur René ALLAMAND porte à la connaissance du conseil municipal la délibération du conseil syndical du SIGP n°2018-032 du 17 avril 2018, qui suite à la parution de l'article 44 de la loi de finances rectificative 2017, a acté deux modifications dans la tarification de la taxe de séjour, à partir du 1er janvier 2019 :

-Les emplacements dans les aires de camping-cars, qui ne faisaient pas jusqu'alors l'objet d'une tarification précisée par les textes, étaient taxés à La Plagne au tarif des hébergements non classés (0,75 € par nuitée). A partir du 1er janvier 2019, ils seront taxés de façon spécifique à un tarif compris entre 0,20 € et 0,60 € par nuitée. Il est proposé au conseil municipal de retenir le tarif plafond de 0,60 €.

- Les hébergements non classés seront taxés, à partir du 1er janvier 2019, proportionnellement au coût par personne de la nuitée, avec un pourcentage compris entre 1 % et 5 %. Les services du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne ont cherché à évaluer les conséquences de cette modification qui concerne environ 900 lits sur l'ensemble des trois communes du SIGP. A la suite de cette réflexion, il a été proposé de retenir le taux médian de 2,5 %.

Monsieur René ALLAMAND explique que la commune doit se prononcer avant le 1er octobre 2018 pour que ces tarifs soient applicables au 1er janvier 2019. Monsieur René Allamand ajoute qu'il sera tout à fait possible de revoir ce taux plus tard si les collectivités le souhaitent.

Le conseil municipal approuve la modification des tarifs de la taxe de séjour à compter du 01 janvier 2019, comme suit :

- Emplacements dans les aires de camping-cars : 0,60 € par tranche de 24 heures.
- Hébergements non classés ou en cours de classement : 2,5 % (Votants : 42, pour : 42)

## **7. COMMUNICATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES (CRC)**

Monsieur le maire indique que, pour faire suite au contrôle réalisé par la Chambre Régionale des Comptes portant sur la période 2010 à 2015 et étendu aux années suivantes, le rapport définitif a été notifié par la Chambre Régionale des Comptes en date du 28 mai 2018 et reçu le 29 mai 2018 en mairie.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication et du débat relatifs au rapport d'observations définitives sur la gestion de la commune de Macot La Plagne/La Plagne Tarentaise arrêté par la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône Alpes pour les années 2010 à 2015, et étendu aux années suivantes.

Monsieur le maire explique que ce contrôle a porté sur trois faits majeurs :

- L'emprunt pour les créolies : assimilé par la CRC à un prêt toxique alors que ce n'était pas le cas. (Taux inchangé depuis 2016)
- Contrôle sur la gestion de la collectivité de 2010 à 2015 qui a fait ressortir que la collectivité n'empruntait pas et autofinancit ses investissements. Apparemment la Chambre Régionale des Comptes s'interroge sur cette gestion qu'elle considère comme trop «prudentielle»
- Problème du marché de déneigement attribué à la SAS Boch et frères, alors que ce contrat a été passé antérieurement à l'élection de Jean Luc Boch. Toutes les démarches nécessaires ont été réalisées au moment de l'élection pour que le marché s'éteigne à échéance en toute légalité.

La Chambre Régionale des Comptes reprochait également le fait qu'un adjoint technique contrôlait les heures de déneigement des entreprises et qu'il fallait un bon d'engagement à chaque fois que les entreprises étaient sollicitées (ce qui s'avère compliqué sur le terrain lors du déclenchement des entreprises à 4h du matin).

Enfin, monsieur le maire indique que depuis son élection, en 2014, la SAS Boch et Frères n'a plus répondu à aucun appel d'offre sur la commune historique de Macot La Plagne, et depuis le 1er janvier 2016, sur aucun appel d'offres des communes historiques de Bellentre, La Côte d'Aime et Valezan.

Monsieur le maire ouvre le débat aux questions et aux commentaires des conseillers municipaux. Aucune ques-

tion ou commentaire ne sont formulés. Monsieur le maire demande donc au conseil municipal de prendre acte du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes. Le conseil municipal prend acte du rapport de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône Alpes. (votants : 42, pour : 42)

## **8. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN ENGIN ET DU MATÉRIEL DE DÉNEIGEMENT**

Monsieur Gérard MONTILLET rappelle la délibération prise lors du conseil municipal du mois de février pour une demande de subvention concernant l'achat d'une lame de raclage, d'une saleuse et d'une fraise à neige autoportée. Suite aux chutes de neige importantes des mois de décembre et janvier derniers et dans la perspective de l'aménagement de la Place Perrière, l'acquisition d'engins de déneigement supplémentaires a été décidé. Il y a donc lieu de reprendre une délibération, annulant et remplaçant la délibération n°2018-032 pour l'achat de :

- une saleuse pour tracteur (secteur Macot-Sangot)
- un véhicule porte-outils équipé d'une saleuse, d'une fraise à neige et d'un balai à neige (secteur Plagne Centre)
- une fraise à neige de largeur de déneigement 110 cm (secteur Plagne Centre)
- une fraise à neige de largeur de déneigement 81 cm (future patinoire)

L'ensemble de ces achats est estimé à 177 000,00 € HT. Monsieur Gérard Montillet explique qu'il convient de solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour ces acquisitions et de demander à cet organisme l'autorisation d'anticiper les achats.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour l'achat d'un engin et du matériel de déneigement. (Votants : 42, pour : 42)

## **Ressources humaines**

### **9. CRÉATION DES POSTES SAISONNIERS POUR L'HIVER 2018-2019 - POLICE MUNICIPALE**

Après l'avis favorable de la Commission RH du 24 mai 2018 et considérant la nécessité chaque hiver de recruter des agents saisonniers affectés au service de Police Municipale, eu égard au surcroît d'activité lié à la saison hivernale, madame Fabienne ASTIER propose au conseil municipal de créer les postes pour la saison d'hiver 2018-2019, comme suit :

- 10 Agents de Surveillance de la Voie Publique et Assistants Temporaires pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures du 03 décembre 2018 au 30 avril 2019. (idem saison hivernale 2017-2018)

Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 42, pour : 42)

### **10. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS AU MULTI ACCUEIL « LES P'TITS BONNETS » — HIVER 2018/2019**

Madame Christiane CHARRIÈRE rappelle la nécessité de recruter des agents saisonniers pour les services de la structure multi accueil les p'tits bonnets durant la saison hivernale.

Considérant l'activité variable selon la saisonnalité de ce service, le travail s'effectuera en cycles.

Elle propose ainsi la création de :

**5 postes d'auxiliaires de puériculture ou Educateurs de jeunes enfants ou infirmières puéricultrices comme suit :**

- 1 du 05 novembre 2018 au 30 avril 2019 (35h), - 1 du 03 décembre 2018 au 30 avril 2019 (35h) et 3 du 10 décembre 2018 au 30 avril 2019 (35h).

**5 postes d'adjoints d'animation :**

- 1 du 05 novembre 2018 au 30 avril 2019 (35h) et 4 du 10 décembre 2018 au 30 avril 2019 (35h).

Madame Christiane CHARRIÈRE précise que, comme l'année dernière, les postes seront pourvus en fonction des inscriptions au sein du multi-accueil.

Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 42, pour : 42)

**11. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS POUR L'HIVER 2018-2019 - PÉRI ET EXTRASCOLAIRE**

Madame Christiane CHARRIÈRE propose la création des postes cités ci-après afin d'assurer l'accueil du péri et extrascolaire de la commune déléguée de Macot La Plagne pour l'hiver 2018- 2019 :

3 animateurs BAFA : 1 du 05 novembre 2018 au 30 avril 2019, 2 du 10 décembre 2018 au 30 avril 2019.

Considérant l'activité variable selon les périodes scolaires et non scolaires ainsi que la saisonnalité de ce service, le travail s'effectuera en cycles. La base de rémunération est de 35 heures hebdomadaires.

Le conseil municipal approuve la création des postes cités-ci dessus dans les conditions énoncées. (votants : 42, pour : 42)

**12. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2017-336 PORTANT MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**

Monsieur Pierre GONTHIER présente la demande d'un agent à temps non complet au grade d'adjoint technique souhaitant cumuler plusieurs emplois.

Dans le cadre réglementaire en vigueur, l'agent ne peut pas dépasser un temps de travail supérieur à 24h hebdomadaires au sein de la collectivité. Après avis favorable de la commission RH du 24 mai 2018, monsieur Pierre Gonthier propose donc la modification du poste comme suit : Au 1er juillet 2018, modification du temps de travail d'un poste d'adjoint technique territorial initialement à 25/35ème temps non complet, porté à une durée hebdomadaire de 24/35ème, temps non complet.

Le conseil municipal approuve la modification du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (votants : 42, pour : 42)

**13. TRANSFORMATION DE POSTES**

Dans le cadre de la procédure d'avancement de grade, de promotion interne ou de changement de filière par intégration directe, il convient de procéder à compter du 1er juillet 2018 à la modification des postes des agents promus. Ces modifications de postes permettent d'assurer les perspectives d'évolution de carrière du personnel dans le respect des dispositions législatives et réglementaires relatives au statut de la fonction publique territoriale, en adéquation avec les besoins de la collectivité.

Il est précisé que ces avancements ont reçu un avis favorable de la CAP placée auprès du centre de gestion 73.

Monsieur Pierre GONTHIER propose la modification des

postes comme suit :

- Au 1er juillet 2018 suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps complet et à la même date, création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet

- Au 1er juillet 2018 suppression d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet et à la même date, création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet

- Au 1er juillet 2018 suppression de 3 postes d'adjoints techniques principaux de 2ème classe à temps complet et création à la même date de 3 postes d'adjoints techniques principaux de 1ère classe à temps complet.

Le conseil municipal approuve la modification des postes cités ci-dessus. (votants : 42, pour : 42)

**14. CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS NON COMPLET 20H**

Considérant le départ à la retraite d'un agent en CDI (20h hebdomadaires), monsieur Pierre GONTHIER explique qu'il est nécessaire de créer un poste permanent d'adjoint technique à temps non complet 20h. Il propose donc la création du poste suivant afin de permettre le remplacement de cet agent :

- 1 poste permanent d'adjoint technique à temps non complet 20/35ème, temps de travail annualisé, à compter du 1er juillet 2018.

Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées.

(Votants : 42, pour : 42)

**Travaux - Marchés publics**

**15. AVENANT AU MARCHÉ « REQUALIFICATION DE L'ENTRÉE DE PLAGNE CENTRE » - LOT 1**

Monsieur Gérard MONTILLET rappelle que le lot 1 (Terrassements-réseaux humides-réseaux secs) pour l'aménagement de l'entrée de Plagne Centre a été attribué au groupement SAS Martoia Entreprise-SAS Basso Pierre et Fils-SAS Mauro pour un montant de 1 099 555,00 € HT.

Un certain nombre de prestations supplémentaires s'est avéré nécessaire en cours de chantier :

- Les réseaux existants étaient pour la plupart erronés dans leur repérage, nécessitant des ajustements de tracé, et de profondeur.

- Certains réseaux étaient dégradés et il a été décidé de reprendre ces réseaux plutôt que de les laisser en état.

- Ont été ajoutées certaines prestations améliorant le fonctionnement notamment en terme d'éclairage public (kit illum, sono, panneaux d'information...) et différents aménagements (rue des écoles).

Les éléments essentiels étaient bien prévus au marché, mais l'ensemble de ces adaptations, dues aux découvertes sur site, et l'amélioration de certaines prestations de base, ont conduit à la présentation de cet avenant. Par ailleurs, de manière globale, cet avenant est compensé par des moins-values sur d'autres lots, qui permettent de respecter et de rester dans l'enveloppe globale des travaux et du mandat de cette opération

Il convient donc de signer un avenant d'un montant de 85 929,38 € HT représentant 7,81 % du montant du marché de base.

L'incidence financière de l'avenant est la suivante :  
 Montant HT du marché de base : 1 099 555,00 €  
 Montant HT de l'avenant n°1 : 85 929,38 €  
 Nouveau montant HT du marché : 1 185 484,38 €  
 Le conseil municipal approuve l'avenant n° 1 au lot 1 « Terrassements-réseaux humides-réseaux secs » pour un montant de 85 929,38 €. (Votants 42, pour : 42)

## 16. RÉSULTAT DE LA CONSULTATION DU MARCHÉ « TRANSPORT DE PERSONNES PAR NAVETTES ET AUTOCARS »

Monsieur le maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour assurer les navettes interstations (altitude et Montchavin La Plagne), le transport du marché (Macot La Plagne, La Côte d'Aime et Valezan) ainsi que le transport occasionnel et du centre de loisirs.

Monsieur le maire présente les décisions prises par la commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 03 mai 2018 :

Pour les Lots 1 à 3 - une seule entreprise a répondu - la société Transdev - Martin - Les tarifs annoncés sont sans commune mesure avec le marché précédent

Lot 1 - Navettes stations d'altitudes :

Circuit	Marché précédent réactualisé 2018	Offre Transdev Martin	Ecart
Circuit 1	2 207,38 € HT/jour	3 023 € HT/jour	36,9 %
Circuit 2	103,90 € HT/jour	314 € HT/jour	300 %
Circuit 3	1 221,31 € HT/jour	1543,00 € HT/jour	26,3 %

Lot 2 - Charmettes - Aime 2000

Circuit	Marché précédent réactualisé 2018	Offre Transdev Martin	Ecart
Circuit 1	985 € HT/jour	1811 € HT/jour	83,9 %

Lot 3 - Montchavin Les Coches

Circuit	Marché précédent réactualisé 2018	Offre Transdev Martin	Ecart
Hivernal Basse saison	593,98 € HT/jour	985 € HT/jour	65,8 %
Hivernal Haute saison	774,71 € HT/jour	1025 € HT/jour	32,3 %
Estival	540,17 € HT/jour	781 € HT/jour	44,5 %

Compte tenu des écarts de prix très importants par rapport au marché en cours, les offres pour les lots 1, 2 et 3 ont été déclarées inacceptables et ces lots infructueux. Résultat du Lot 4 - Transport marché jeudi Macot La Plagne

La commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'offre de la société Loyet pour un montant de 70,00 € HT/jeudi.

Résultat du Lot 5 - Transport marché jeudi La Côte d'Aime et Valezan

Le classement établi par la commission d'appel d'offres est le suivant :

1<sup>er</sup> société Transloc : 77,27 euros HT/jeudi

2<sup>e</sup> société Loyet : 87,00 euros HT/ jeudi

Résultat du Lot 6 - Transport centre aéré

Compte tenu des écarts de pris très importants par rapport au service régulier que les enfants peuvent emprunter, l'offre a été déclarée inacceptable et ce lot infructueux.

Résultat du Lot 7 - Transport occasionnel

Les prix proposés ont été jugés excessifs, l'offre a donc été déclarée inacceptable et ce lot infructueux.

Monsieur le maire explique que la commission d'appel d'offres a fait le choix de ne pas donner suite à certains lots car les prix proposés étaient très élevés, ce qui entraînait une augmentation de 300 000 euros par an soit presque 1 million d'euros en 3 ans. De plus, une seule entreprise a répondu pour chaque lot, donc il n'y a pas eu de concurrence. La question de la négociation s'est posée mais il paraissait difficile de faire baisser les prix de 30 à 40%.

Madame Isabelle GIROD GEDDA demande si la commune a envisagé de saisir la répression des fraudes si sur deux prestataires existants, un seul a répondu par lot.

Monsieur le maire prend acte de cette suggestion et indique que d'ordinaire 4 ou 5 entreprises répondaient à ce type d'appel d'offres.

Suite à l'interrogation de madame Patricia Marchand Maillet sur les raisons de cette augmentation, monsieur le maire répond qu'aucune explication n'a été fournie par les prestataires.

Le conseil municipal approuve les décisions de la commission d'appel d'offres relatives au marché de « transport de personnes par navettes et autocars ». (Votants : 42, pour : 42)

## Urbanisme

### 17. CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ ENEDIS

Monsieur Patrice MEREL informe le conseil municipal que la société Enedis a saisi la collectivité en vue de la réalisation de travaux pour la pose d'une ligne HTA- Parking sur la commune de la Plagne Tarentaise. Il convient donc d'autoriser monsieur le maire à signer la convention portant institution de servitude pour l'enfouissement d'une ligne électrique sur la parcelle communale :

- La Plagne : N n ° 988

Cette ligne haute tension se situe sur le nouveau parking de Plagne 1800, Enedis doit donc procéder à son enfouissement.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer une convention portant institution de servitude avec la société Enedis pour l'enfouissement d'une ligne électrique sur la parcelle communale :

-La Plagne : N n ° 988

(Votants : 42, pour : 42)

## **18. APPROBATION DU PLAN GÉNÉRAL D'ALIGNEMENT (PGA) DE LA VOIE COMMUNALE N°47 DITE «FRONT DE NEIGE»**

Suite à l'enquête publique concernant le plan général d'alignement de la voie communale n°47 dite «Front de Neige» à Plagne Centre, monsieur Patrice MEREL explique que le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable le 23 avril 2018.

Cet avis est assorti de 3 réserves, dont la commune doit tenir compte :

- la commune devra devenir propriétaire de la totalité de la voie communale dite de front de neige. Aussi la commune, de par la poursuite de la procédure de PGA, deviendra propriétaire de l'emprise de la voie communale n°47 ;
  - le nom du syndic des trois copropriétés devra être modifié à l'enquête (GSI Immobilier et non Société IMMOPLAGNE). L'état parcellaire annexé à la présente délibération tient compte de cette réserve ;
  - la limite du domaine public et du domaine privé côté des pistes devra se faire au niveau du caniveau.
- Le plan général approuvé tient compte de cette modification.

Le conseil municipal approuve le Plan Général d'Alignement qui lui est soumis et prend en compte les réserves qui ont été faites par le commissaire enquêteur. (Votants : 42, pour : 42)

## **19. ACQUISITION DES EMPRISES NÉCESSAIRES À LA CRÉATION DU LOTISSEMENT À BONCONSEIL - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE**

Monsieur Roger POUSSIN rappelle au conseil municipal qu'une procédure d'acquisition foncière pour la création du lotissement situé au hameau de Bonconseil avait été lancée par délibération du 03 avril 2017.

L'ensemble des propriétaires a été contacté afin d'exposer le projet de création du lotissement et de les informer du souhait de la commune d'acquiescer l'emprise nécessaire au projet.

A la suite d'une négociation amiable, la plupart des propriétaires ont accepté de céder, au bénéfice de la commune, les parcelles impactées par le projet.

Il est précisé que l'ensemble des frais de géomètre et de rédaction des actes administratifs seront pris en charge par la commune.

Concernant les autres parcelles à acquiescer, la procédure amiable se poursuit et une procédure de Déclaration D'utilité Publique (DUP) va se mettre en œuvre.

(Votants : 42, pour : 42)

# **Administration générale**

## **20. CONVENTION AVEC LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME POUR LA SURVEILLANCE DE LA BAIGNADE AU PLAN D'EAU PENDANT LA SAISON ESTIVALE 2018**

Après que monsieur Patrice MEREL ait rappelé au conseil municipal que le plan d'eau est ouvert à la baignade pen-

dant l'été, il explique qu'il convient de recruter du personnel de surveillance et de secours, puisque la commune est chargée de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours en cas de besoin (pouvoirs de police du maire).

Aussi il propose de passer une convention avec le SDIS pour la mise à disposition de personnel qualifié du 29 juin au 31 août 2018, pour une surveillance du plan d'eau de 12h à 18h du 30 juin au 30 août 2018 ; les 29 juin et 31 août étant exclusivement consacrés à l'activation et à la désactivation du poste de secours. La mise à disposition du personnel comprend un chef de poste et un sauveteur qualifié, et un sauveteur supplémentaire du 14 juillet 2018 au 15 août 2018 inclus.

Il s'agit d'une convention tripartite avec la COVA, la gestion du plan d'eau lui ayant été déléguée. La participation financière sera donc supportée par cette dernière.

Pour information, le montant de la mise à disposition du personnel du SDIS s'élève à 15 975,95 € pour la saison estivale 2018. (Pour mémoire : 14 839,07 € pour 2017, 14 641,59 € pour 2016, 14 497,59€ pour 2015, 14 303,68€ pour 2014, 11 944,32 € pour l'été 2013 et 10 718,08 € pour l'été 2012).

Il est soumis au conseil municipal le projet de convention joint en annexe.

Le conseil municipal approuve la convention à passer avec le SDIS et la COVA pour la surveillance du plan d'eau du 30 juin au 30 août 2018 de 12h à 18h. Le montant de la mise à disposition d'un chef de poste et d'un sauveteur qualifié, et d'un sauveteur supplémentaire du 14/07/2018 au 15/08/2018 inclus s'élève à 15 975,95 € pour la saison estivale 2018. (Votants : 42, pour : 42)

## **21. MOTION SUR LA SITUATION DE L'UNITÉ TERRITORIALE DE HAUTE TARENTOISE DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS**

Madame Maryse BUTHOD fait part de l'inquiétude des communes de Haute Tarentaise face au démantèlement du service de l'Office National des Forêts (ONF) de l'Unité Territoriale de Haute-Tarentaise, dont elles dépendent.

En 2000, l'unité de Haute-Tarentaise était composée de 13 agents dont 1/2 poste d'ingénieur, 1/2 poste de secrétariat, 2 chefs de secteur et 10 agents. Aujourd'hui, en 2018, cette même unité qui gère toujours 8922 hectares de forêts publiques relevant du régime forestier, ne dispose plus que d'une équipe de 7 personnes, dont 1 responsable d'unité et 6 agents. Par conséquent, l'activité de l'ONF s'en trouve fortement impactée ; ce qui remet en cause la pérennité de la politique forestière en Haute-Tarentaise en portant atteinte aux fonctions de la forêt, fonction de production de bois, de biodiversité et d'écologie, de protection vis-à-vis des risques naturels et fonction sociale (accueil, maintien des paysages et des ressources en eau).

De même, l'application stricte de l'instruction interne n° INS-17-T-90 qui interdit la délivrance, par les agents ONF, de bois de diamètre supérieur à 45 cm, de bois encroués, enchevêtrés ou sous tension à proximité d'ouvrages (habitations, routes publiques, lignes électriques, ...) et interdit toute coupe dans les zones de pentes supérieures à 40 %, excluant ainsi de fait toute coupe de forêt en montagne, aura des conséquences extrêmement dommageables pour la santé du patrimoine forestier, mais également, ne permettra plus de répondre à la fonction sociale de délivrance de bois aux habitants de la vallée.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter une motion afin de relayer l'inquiétude des communes face à cette situation.

Le conseil municipal souhaite alerter la direction de l'ONF quant aux conséquences des réductions de personnel de l'Unité de Haute-Tarentaise et de l'application stricte de la directive n° INS-17-T-90 et émet le vœu que des mesures concrètes soient prises pour y remédier. (Votants : 42, pour : 42)

## 22. CRÉATION D'UNE RÉGIE POUR L'ORGANISATION DES TRANSPORTS PUBLICS

Monsieur le maire rappelle l'appel d'offres infructueux du marché «transport de personnes par autocars et navettes» et les propositions très supérieures aux estimations du marché.

Face à ce constat, la commune de La Plagne Tarentaise a souhaité étudier une solution de gestion directe de ce service.

La forme juridique du service de gestion préconisée est une régie directe à autonomie financière simple, avec désignation par le conseil municipal d'un conseil d'exploitation et d'un directeur obligatoirement titulaire de la capacité de transports.

Le personnel relèvera donc du statut de la fonction publique territoriale (et non de la convention collective des transports).

Le budget sera voté et géré par l'autorité de tutelle, à savoir la commune de La Plagne Tarentaise, sur proposition du Directeur et du conseil d'Exploitation de la Régie. Monsieur le maire en est l'ordonnateur, et le comptable est madame la trésorière de la commune.

Monsieur le maire explique que cette solution permet une économie de 140 000 euros par rapport à la consultation. Il précise que le budget a été réalisé en calculant les dépenses au maximum et sans aucune autre rentrée financière hormis celles déjà existantes à ce jour. L'objectif est de développer cette régie sur les stations puisque qu'elle possédera le matériel et les moyens humains nécessaires. Monsieur le maire informe les conseillers municipaux que ce projet a été présenté à l'ensemble des conseils communaux. Il explique que les décisions relatives à ce projet doivent être prises rapidement car la date est déjà tardive pour commander les bus et les réceptionner mi-décembre. Monsieur le maire ajoute qu'il est prévu 4 bus neufs et deux bus d'occasion au budget.

Madame Isabelle GIROD-GEDDA demande si la collectivité a sollicité la commune d'Aime La Plagne pour cette régie de transport. Monsieur le maire répond que la commune d'Aime La Plagne a été informée de la création de cette régie. Monsieur Pierre GONTHIER ajoute que la commune d'Aime La Plagne a encore un contrat en cours pour la navette de Montalbert. Monsieur le maire convient qu'à terme, il serait intéressant de mettre en place une régie pour l'ensemble des transports de la station de La Plagne. En revanche, il rappelle que la collectivité n'a pas la compétence pour les liaisons vallée-station/SNCF.

Madame Martine Hoën pose la question concernant la possibilité de vendre une prestation transport à une autre commune. Monsieur le maire explique qu'il n'est pas possible de le faire sous la forme juridique choisie.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN trouve la proposition intéressante car sinon la collectivité est tributaire des entreprises. En revanche, il pense que ce projet est un peu précipité. De plus, il ne comprend pas pourquoi le budget de la régie est HT, alors que le marché est en TTC. Monsieur le maire explique que le budget est présenté en coût réel pour la collectivité. S'agissant d'une régie, la TVA est récupérée par la collectivité d'où le budget annoncé en HT, alors que les coûts du transport supportés précédemment par le budget général ne permettaient pas de récupérer la TVA.

En analysant le budget, monsieur Joël Ougier Simonin craint que la collectivité ne soit pas partie sur les bons salaires. Monsieur le maire rappelle que les charges du secteur public sont moins importantes que dans le privé. Les salaires proposés au sein de la régie ont été actualisés au prix du marché.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN pense que le budget va connaître des déconvenues dès le premier hiver. Il aurait vraiment souhaité qu'une plus large réflexion soit réalisée avant de lancer la collectivité dans ce projet.

Monsieur le maire prend en compte les réflexions de monsieur Joël OUGIER SIMONIN et demande quelles sont ses propositions pour éviter la création d'une régie dans l'immediat.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN propose de relancer un appel d'offres afin de temporiser pour une année. Monsieur le maire rappelle que c'est précisément ce qui a été fait, avec un résultat à + 40%. De plus, il n'est pas possible de relancer un appel d'offres avec de tels montants pour une seule année.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN évoque la future liaison vallée-station et il aurait souhaité que la commune attende de connaître la décision prise pour ce projet avant de créer une régie de transport.

Monsieur le maire rappelle que pour le moment les collectivités n'ont pas trouvé le financement pour réaliser cette liaison, et que cette dernière est uniquement prévue entre Aime La Plagne et La Roche. Donc, il faudra de toutes façons prévoir des navettes entre La Roche et les stations d'Altitude si le projet voit le jour.

Enfin, monsieur le maire insiste sur le fait que la collectivité a la compétence pour les transports inter-stations mais pas vallée-station.

Monsieur Richard BROCHE fait remarquer que le budget de la régie est quand même en nette augmentation par rapport à l'ancien marché existant alors que la majorité du personnel provient de la société antérieure attributaire du marché. Monsieur le maire répond que la régie sera composée de navettes neuves au contraire de l'ancien marché et ajoute, que pour le moment, aucune embauche n'a été faite.

Monsieur Richard BROCHE signale qu'une régie de transport public ne peut être mise en place que si des personnes dirigeantes sont titulaires de la capacité voyageur. Dans ce cas-là, c'est grâce au Directeur mis en place et extérieur à la collectivité que la création est possible. Concernant la capacité de transport, monsieur le maire explique qu'il est prévu d'envoyer 1 ou 2 cadres passer l'équivalence de transport public de voyageurs durant l'automne afin de sécuriser la régie.

Monsieur Richard BROCHE soulève le fait que ces agents ne sont pas attachés à la collectivité et qu'ils peuvent partir à tout moment. Monsieur le maire indique que le départ de 3 cadres en même temps serait effectivement compliqué, mais pas uniquement pour la régie.

Ensuite monsieur Richard BROCHE rejoint monsieur Joël Ougier Simonin sur le budget. Il fait remarquer que d'un côté, il y a un résultat d'appel d'offres sans surprise sur trois ans, et que de l'autre côté, il est proposé un budget prévisionnel qui peut être modifié.

Madame Isabelle GIROD GEDDA mentionne l'arrêté de déclassement du club méditerranée et la perte d'environ 100 000 euros pour les collectivités de La Plagne Tarentaise et d'Aime La Plagne en terme de taxe de séjour. Elle trouve dommage de se précipiter pour créer une régie dont le budget prévisionnel peut tout à fait évoluer à la hausse.

Elle souhaite également que la collectivité trouve une solution intermédiaire pour que la réflexion soit complète sur un an.

Monsieur le maire confirme que la commune de La Plagne Tarentaise va perdre 23 000 euros avec le déclassement du Club Méditerranée. Il informe les élus que la commune des Bellevilles a attaqué cet arrêté. Si cette commune gagne, cela se répercutera sur la commune de La Plagne Tarentaise et n'engendrera aucune perte.

Plutôt que d'évoquer une éventuelle perte, monsieur le maire préférerait que les élus mentionnent plutôt la société Airbnb qui va maintenant verser la taxe de séjour pour un montant estimé à 60 000/70 000 euros, tout comme les sociétés Homeway et Abritel.

Madame Isabelle GIROD GEDDA explique que les taxes de séjour collectés par Air bnb ne concernent pas que des nouveaux clients, puisque cette société travaillait déjà avec les agences.

Monsieur Richard BROCHE est bien conscient qu'il est impératif que des bus circulent dès l'hiver prochain et avec la solution la plus adaptée. Il souhaite que la collectivité lance une réflexion pour améliorer les liaisons vallée-station.

Monsieur le maire rejoint monsieur Richard Broche sur ce point. Il explique qu'il a déjà participé à plusieurs réunions à ce sujet où il a fait entendre son mécontentement. Monsieur Richard Broche trouve déplacé que la Région ou le Département suppriment des lignes lors de l'appel d'offres mais n'assument pas les conséquences de leurs actes par la suite.

Monsieur Richard BROCHE s'interroge sur le fonctionnement de la régie. Monsieur le maire présente donc l'organigramme de la régie. Le conseil municipal décide de créer une régie pour l'organisation des transports publics. (Votants : 38, pour : 38, contre : 1 Joël Ougier Simonin, Abstention : 3 Isabelle Girod Gedda + pouvoir Emmanuel Girond et Maryse Buthod)

## **23. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE DES TRANSPORTS PUBLICS DE LA PLAGNE TARENTAISE**

Concernant la régie de transport, monsieur le maire explique qu'il convient de créer un conseil d'exploitation et d'en désigner les membres.

Monsieur le maire demande si des élus souhaitent se porter candidats.

Madame Fabienne ASTIER, monsieur Richard BROCHE et monsieur Francis DANCRE présentent leur candidature pour être titulaires.

Messieurs Anthony FAVRE, Gérard MONTILLET et Guy PELICIER présentent leur candidature pour être suppléants. Monsieur le maire indique qu'un appel à candidature par voie d'affichage sera lancé afin de désigner les membres n'appartenant pas au conseil municipal au sein de la population (un par commune historique) au conseil d'exploitation.

Le conseil municipal désigne les élus cités ci-dessus comme membres titulaires et suppléants du conseil d'exploitation de la régie des transports publics de personne de La Plagne Tarentaise. (Votants : 42, pour : 42)

## **24. ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE À COMPTER DE SEPTEMBRE 2018**

Madame Martine HOËN rappelle au conseil municipal que Monsieur le Directeur Académique après consultation du CDEN du 27 mars 2018 a informé la collectivité par courrier de l'organisation scolaire retenue à compter de la rentrée de septembre 2018.

Ainsi, Elle précise que l'ensemble des écoles de la commune fonctionnera sur 8 demi-journées, soit 4 jours les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Il est ainsi demandé au conseil municipal de prendre acte de cette organisation scolaire à compter de septembre 2018.

Monsieur Anthony FAVRE demande s'il serait possible de reporter ce point au conseil municipal du mois de juillet. En effet, il préférerait que le rendez vous avec l'inspecteur d'académie et l'attribution des classes aient eu lieu. Il rappelle que les écoles de la commune déléguée de Bellentre avaient souhaité rester sur une semaine à 5 jours. Madame Martine Hoën pense que les parents doivent connaître au plus tôt l'organisation scolaire pour la rentrée 2018-2019.

Monsieur Anthony FAVRE estime que le report de la délibération au mois de juillet importe peu pour l'organisation scolaire puisque c'est simplement une délibération de principe. Le choix de l'organisation scolaire est fait par le Directeur Départemental et communiqué aux enseignants et aux parents d'élèves.

Madame Martine HOËN préférerait, quant à elle, aller voir l'inspecteur d'académie avec la délibération approuvée. Monsieur le maire propose que le conseil municipal se prononce sur le maintien à l'ordre du jour. A la majorité, le conseil municipal décide de reporter ce point au conseil municipal du mois de juillet.

## **Questions diverses**

### **INFORMATION DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE : SIGNATURE DES MARCHÉS (LISTE DES MAPA)**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui a été accordée au maire lors de la séance du 07 janvier 2016, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2122-22 et L. 2122-23), monsieur le maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion du conseil municipal.

### **INFORMATION DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE : LISTE DES BAUX DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT**

Monsieur le maire présente la liste des baux passés dans le cadre de sa délégation depuis septembre 2017.

### **INFORMATION PLAN LOUP**

Madame Maryse BUTHOD explique que monsieur Anthony Favre et elle-même ont assisté à plusieurs réunions sur le plan Loup, et notamment une avec monsieur le Préfet. Elle rappelle qu'il est dénombré, en 2017, 1 188 victimes et 500 attaques en Savoie. 188 victimes ont été répertoriées en Tarentaise dont 80 sur la commune déléguée de Bellentre.

Il existe 10 secteurs avec présence de loups sur la Savoie (7 meutes).

Madame Maryse BUTHOD informe les élus qu'un loup coûte 50 000 euros/an à l'Etat.

L'objectif de l'Etat est d'arriver à 500 individus sachant qu'à ce jour, personne n'est capable de dire combien de loups sont déjà présents.

Lors de ces réunions, les élus ont ainsi soulevé les problématiques de la saison estivale : la cohabitation des Patous et des Bergers d'Anatolie avec les randonneurs, la rupture de stock des panneaux signalant ces chiens et l'attitude à adopter (donc pas d'infos pour les randonneurs)....

Madame Maryse BUTHOD demande aux communes déléguées de faire connaître leurs besoins afin d'envisager d'en commander directement pour pallier le manque au niveau de l'Etat.

Le fait de laisser s'installer les loups risque de mettre en danger le pastoralisme et par conséquent de fragiliser la montagne avec des éboulements et des avalanches importantes. Quel va être le devenir de nos activités pastorales, de l'entretien de nos paysages, de nos pistes de ski, de la vie de notre vallée?

Monsieur René Luiset fait part de la problématique de la cohabitation entre les chiens Bergers d'Anatolie et les randonneurs au Foran. Le conseil municipal va peut être devoir envisager d'interdire la présence de ces animaux dans ce secteur.

Monsieur le maire précise que si les bergers ne possèdent pas de chiens de garde, ils ne seront pas indemnisés en cas d'attaque.

Monsieur Anthony FAVRE souhaite évoquer le coût des loups sur la politique nationale :

- En 2004 : 621 attaques et 2 557 victimes soit un coût de 1,8 millions d'euros
  - en 2016 : 2841 attaques et 10 234 victimes soit un coût de 14 millions d'euros, 50 000 euros/par loup/par an.
- Par exemple, pour 2013, le coût se décomposait comme

suit :

- 2 millions d'euros pour les indemnités de perte
- 10 millions pour la mise en place de protection
- 2 millions de salaire pour les agents affectés à la politique du loup

## **BILAN HIVER 2017-2018 CINÉMA PLAGNE CENTRE**

Monsieur Anthony FAVRE présente aux conseillers un bilan de l'hiver 2017-2018 du cinéma de La Plagne sous forme de vidéo, réalisé par le projectionniste Xavier Dussault.

## **SUBVENTIONS**

Madame Marion LIZEROUX alerte les élus sur l'importance d'uniformiser le montant des subventions aux associations avec les autres communes alentours. Elle demande donc au bureau maires-adjoints de La Plagne Tarentaise de lancer une réflexion avec les autres communes sur l'octroi des subventions aux associations. Monsieur le maire est tout à fait d'accord sur le fait qu'il doit exister une politique commune afin d'arriver à une équité pour les subventions versées.

## **L**ISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS

<b>Procédure</b>	<b>Objet</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
MAPA 17/22	Terrassement et réseaux divers	Sn Eric Perrière	Marché à bons de commande	Marché à bons de commande
MAPA 18/07	Parking des mines 2e phase	GPT Martoia/ entreprise Basso	489 707,90 euros HT	587 649,48 € TTC

# COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL VALEZAN

## CONSEIL COMMUNAL MERCREDI 18 JUILLET 2018

**Présents :** M. Pierre GONTHIER, maire délégué,  
Mme Véronique GENSAC, adjointe,  
MM. Guy PELLICIER, Bernard HANRARD, adjoints  
Mme Chantal BERTRAND, MM. Bernard Usannaz, conseillers municipaux,  
**excusés :** Christian CLEYRAT, Sébastien MORIN, conseillers municipaux,

Monsieur Pierre Gonthier ouvre la séance en annonçant la formation pour l'utilisation d'un défibrillateur (DAE) suite à la proposition de Bernard Hanrard lors du dernier conseil communal. L'agent chargé de la sécurité de la commune de La Plagne Tarentaise accompagné de pompiers d'Aime, ont fait une démonstration et ont rappelé quelques règles de premiers secours. Les élus les remercient pour leur intervention

### URBANISME :

Permis de construire modificatif :  
Mme Nathalie DE MESMAY : modifications du permis de construire initial (bûcher-auvent, aménagement niveau supérieur). Le service instructeur demande des pièces complémentaires pour permettre l'instruction de la demande.

### 1. TRAVAUX SUR LA CONDUITE FORCÉE - RÉSEAU D'IRRIGATION VALEZAN/LA CÔTE D'AIME

Monsieur Pierre GONTHIER donne la parole à Bernard USANNAZ qui explique que, suite au glissement de terrain sur la commune de La Côte d'Aime au printemps dernier, la COVA (Communauté de Commune des Versants d'Aime) a mené une campagne de recherche de fuite sur le tronçon de la conduite d'irrigation située aux Fours. La recherche n'a révélé aucune fuite ; ainsi la stabilité du terrain ne peut être mise en cause par l'état de la conduite. Celle-ci a été remise en eau sur l'ensemble de sa longueur. Néanmoins, afin de se préserver des éventuels effets d'un violent orage sur la zone déstabilisée, cette conduite ne sera laissée en charge que lorsque les prévisions météorologiques paraîtront acceptables. En parallèle, la COVA poursuit ses études afin de mettre en place une solution plus pérenne de dévoiement de la conduite.

### 2. POINT SUR LES BIEFS

Madame Véronique GENSAC précise qu'un dossier est en cours à la COVA concernant l'entretien des biefs du Versant.

### COMMISSIONS

Monsieur Pierre Gonthier donne ensuite la parole aux représentants des commissions.

### 3. CCAS

Madame Chantal BERTRAND annonce qu'une commande pour les sacs de Noël a été effectuée.

### 4. TOURISME

Monsieur Bernard Hanrard informe que trois panneaux d'affichage ont été implantés sur le parking du centre du village, à côté de l'Auberge :

1. Reprise de l'ancien panneau métallique des sentiers de randonnées
2. Tracé du sentier balcon
3. Circuits pédestres du Versant sud

Il indique que l'ONF et les employés saisonniers de la commune ont débuté l'entretien des sentiers sur l'ensemble de la commune de La Plagne Tarentaise. Il précise qu'une signalétique a été posée au départ de chaque parcours pédestre.

### 5. TRAVAUX

Monsieur Guy PELLICIER fait part des travaux en cours. Les enrobés réalisés par l'entreprise Eiffage ont débuté et se poursuivront tout au long de la semaine :

- Le parking des Inversets
- Emplacement devant chez Jean Philippe BERTRAND, suite à une intervention de la régie de l'eau pour réparer une fuite
- Enrobé derrière l'auberge
- Places dans le cimetière

Les services techniques ont réalisé une campagne d'enrobés à froid (bouchages des trous) ainsi que le nettoyage des ruelles. La balayeuse communale interviendra dès lors qu'elle aura été réparée.

### QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Pierre GONTHIER annonce que les appartements de la commune de Valezan ont été attribués :

- T3 pour un loyer mensuel 506.14 euros
- T4 pour un loyer mensuel 606.29 euros
- T2 pour un loyer mensuel 301.86 euros

Les tarifs ont été validés par le conseil communal et feront l'objet d'une délibération au prochain conseil municipal de La Plagne Tarentaise

Comme les années précédentes vous pouvez visiter l'église de Valezan tous les mercredis de 15h30 à 17h30.

- Cinéma en plein air sur le parking à côté de l'auberge le jeudi 23 août 2018 vers 21h30 diffusion du film : « Tous en scène » (sorti le 25/01/2017 – durée 1h48 – de Garth Jennings avec Patrick Bruel, Jenifer Bartoli, Elodie Martelet).

# COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL BELLENTRE

## CONSEIL COMMUNAL LUNDI 16 AVRIL 2018

**Présents :** M. Anthony FAVRE, maire  
Mmes Marie Suzanne GROETZINGER, Maryse BUTHOD, MM.  
Roger POUSSIN, Roland RICHERMOZ, adjoints  
Mmes Isabelle GIROD GEDDA, Valérie FERRARI, Patricia MARCHAND MAILLET, MM. Didier ANXIONNAZ, Francis DANCRE, Anthony TRESALLET, conseillers municipaux,  
**Absents - Excusés :** MM. Yann ALLAIN, Jérémy BORNAND, Emmanuel GIRON, Mme Sylvie EMPRIN, conseillers municipaux

### 1. BILAN CINÉMA HIVER 2017/2018

La vidéo réalisée par l'opérateur projectionniste de Montchavin est diffusée en séance pour présenter le bilan de la saison hiver 2017/2018.

Il ressort de ce bilan les points suivants :

- Cinéma en progression constante ces trois dernières années,
  - Quelques incidents techniques cet hiver,
  - Bonne programmation de la part de MC4,
  - Une grande partie des travaux concernant le bâtiment a été réalisé. Il restera une dernière tranche pour mettre aux normes l'accès à la salle et aux toilettes pour les personnes à mobilité réduite (PMR) qui doit être réalisée courant 2018, ce qui permettra d'aborder la prochaine saison d'hiver avec un bel outil bien fonctionnel.
  - Diverses animations ont été réalisées cet hiver et certaines sont déjà prévues pour cet été.
  - L'accent doit être mis maintenant pour faire évoluer à la hausse le prix moyen du ticket d'entrée. Un travail en ce sens a déjà été réalisé avec la mise en place d'une confiserie. Le prix moyen par spectateur pour la confiserie s'élève aujourd'hui à 0,13 cts d'euros et ce chiffre ne demande qu'à augmenter de manière à optimiser les recettes du cinéma de Montchavin.
- Gaël ASSELINO reçoit comme ces dernières saisons les remerciements des conseillers et les encouragements à continuer dans cette voie.
- En fin de bilan, Gaël ASSELINO souhaite que le conseil puisse se positionner sur les questions suivantes :
- Achat d'un petit réfrigérateur et congélateur pour boissons et vente de glaces (accord du conseil communal en fonction du budget à vérifier)
  - Maintien de la carte de fidélité : suite aux explications et exemples incohérents donnés par Gaël en matière de tarification, le conseil communal donne son avis favorable pour supprimer la carte de fidélité dès la saison d'été prochaine.
  - Proposition de création d'une régie publicitaire comme produit annexe en plus de la confiserie pour permettre d'augmenter les recettes ; le principe étant de diffuser les publicités avant les séances d'abord au niveau national puis local (accord de principe du conseil communal à condition que cela ne soit pas trop long et en attente de l'aval du conseil municipal).
  - Positionnement sur le rôle futur de Gaël au sein de la structure quant à ses missions et son poste (accord de principe du conseil communal donné auprès des élus de Bellentre qui siègent à la commission ressources humaines de La Plagne Tarentaise).

Une prochaine réunion cinéma est programmée le 21 juin 2018.

### 2. VALIDATION DES TRAVAUX DANS LES APPARTEMENTS COMMUNAUX + POINT ÉLECTRICITÉ

Anthony TRESALLET expose que des travaux seront réalisés cette année dans l'appartement T32 de la Maison Communale à Montchavin suite à la décision de le proposer à la location à l'année.

En effet suite à sa visite des lieux, cette rénovation complète s'avère nécessaire voire indispensable.

Son souhait : pouvoir rénover en totalité un à deux appartements par an et prévoir un programme de travaux pluriannuels. Il propose pour 2019 la rénovation du T31 à la Maison Communale de Montchavin et du studio de l'école de Bellentre chef-lieu. Le programme ultérieur est à rédiger cette année avec les services en fonction des priorités. Il demande l'avis du conseil communal qui approuve à l'unanimité le principe de rénovation complète d'un à deux appartements par an au lieu de « petits bouts » par « petits bouts ».

Anthony FAVRE passe ensuite la parole à la directrice générale adjointe qui fait part d'une demande des agents en charge de la gestion et de la location des appartements communaux pour conserver au nom de la commune les abonnements électriques afin notamment de pouvoir intervenir dans les appartements en intersaison. Le conseil communal émet un avis défavorable car cela augmenterait nettement la charge financière pour la commune. Ces frais sont actuellement pris en charge par les sociaux-professionnels bénéficiaires à la saison des locations. Les conseillers communaux approuvent cependant la possibilité de conserver un abonnement électrique pour l'intersaison. Quid de l'électricité dans les communs + voir pour l'eau chaude.

### 3. CHEMINEMENT PIÉTONS LES COCHES

Anthony FAVRE demande à Isabelle GIROD-GEDDA et Francis DANCRE où en est la réflexion sur ce cheminement. Ils répondent que c'est à relancer auprès des services techniques avec la signalétique adaptée.

### 4. TRAVAUX HAMEAU PAR HAMEAU

Anthony TRESALLET prend la parole et réitère sa demande auprès des conseillers de lui faire passer rapidement la liste des travaux souhaités hameau par hameau. Patricia MARCHAND MAILLET demande s'il est possible de poser des panneaux style brise-vue derrière la piscine avec des fleurs pour masquer le mur. Anthony FAVRE demande à ce que cela soit chiffré.

Roland RICHERMOZ indique que les travaux de mise en séparatif des réseaux sur Bellentre chef-lieu auront lieu sur les 2 - 3 prochains exercices. Anthony TRESALLET demande de lui faire passer les informations du phasage afin de prévoir les enrobés.

## 5. PROJET ENTRÉE MONTCHAVIN ET CROISEMENT MONTÉE DES COCHES

Anthony FAVRE indique qu'une réunion a eu lieu sur site le 10 avril à laquelle il a assisté avec Anthony TRESALLET. Les profils et les plans d'implantation qui ont été étudiés par le département sont présentés en séance. Budget prévisionnel environ 460 000 € TTC avec environ 160 000 € d'enrobés. La durée prévisionnelle des travaux est de 6 mois minimum. Anthony Favre indique que si ces travaux ont lieu en 2019, il faudra adapter les trajets du Motor Sportive Day. Il demande aux conseillers s'ils ont des remarques ou des questions sur le sujet présenté : pas de remarque, ni de question.

## 6. PROJET AGRANDISSEMENT VVF VILLAGE

Anthony FAVRE indique avoir rencontré une nouvelle fois les responsables de VVF qui réitèrent leur avis favorable au projet de création d'un bâtiment supplémentaire à Montchavin. Un courrier a été reçu en ce sens. Il indique que le Président a changé mais que les cadres dirigeants sont toujours favorables au projet. Anthony FAVRE ira solliciter le conseiller régional pour l'obtention de subventions pour faire avancer le dossier. Ce projet avance lentement mais sûrement !

## 7. PROJET PONTURIN

Anthony FAVRE présente les plaquettes de communication éditées pour le projet de centrale hydro-électrique qui est suivi en interne par lui-même et Anthony Tresallet. Il expose un retour plutôt favorable recueilli lors des réunions concernant ce projet. Dossier à suivre.

## 8. PROJET SAUNA EXTÉRIEUR COMPLEXE AQUATIQUE-

Maryse BUTHOD présente les trois projets transmis par la société RECREA pour l'agrandissement extérieur du complexe aquatique : espace scandinave.

- Projet 1 : sauna simple
- Projet 2 : sauna + fontaine de glace
- Projet 3 : sauna plus grand et vitré

Les conseillers demandent alors s'il n'est pas possible d'intégrer une fontaine de glace dans le projet numéro 3. A priori non mais à confirmer. La faveur du conseil communal se porte sur le projet 3. Le tarif prévisionnel est de l'ordre de 75 000€ TTC ; l'idée étant d'avoir un espace séparé d'avec le bassin. Les conseillers réaffirment la nécessité pour Recréa de communiquer sur ce nouvel espace qui se verra de l'extérieur et des pistes. Anthony FAVRE demande à Maryse BUTHOD de prendre contact avec Recréa pour lancer les consultations rapidement et se caler sur les délais d'instruction en terme d'urbanisme notamment. Maryse BUTHOD indique alors que Recréa souhaite revoir ses tarifs et demande l'approbation du conseil communal. Une fois les tarifs présentés il est demandé de revoir le tarif de l'abonnement annuel et de l'abonnement enfant saison. Maryse BUTHOD doit prendre contact rapidement avec Monsieur BONNEFOND pour qu'il lui fasse passer une grille comparative été 2017 et été 2018 pour validation au prochain conseil municipal en tenant compte des remarques qui viennent d'être faites concernant les abonnements.

## 9. PROJET PISTE PIERRES BLANCHES PAR RAPPORT AUX ENNEIGEURS

Anthony FAVRE indique qu'un rendez-vous sur le terrain a eu lieu en avril en présence de la SAP, du SIGP, de Francis DANCRE et de lui-même. Il fait une brève présentation dudit projet et indique que ce projet potentiel est intéressant mais non encore acté. A suivre donc. Il profite de

ce moment pour indiquer que les travaux concernant la piste des Myrtilles auront lieu cet été et que les travaux concernant les enneigeurs du stade se termineront également cet été.

## 10. DOSSIER PNV

Anthony FAVRE informe le conseil communal du changement du Président du Parc National de la Vanoise (PNV). En effet, Rozenn HARS succède à Laurent TRESALLET. Il relate une bonne communication de cette nouvelle équipe. Il présente en séance les dernières plaquettes de communication du PNV.

## 11. PLAN LOUP 2018

Anthony FAVRE donne la parole à Maryse BUTHOD pour relater les informations transmises au cours de la réunion qui a récemment eu lieu sur le sujet. Les objectifs sont axés sur la baisse de la prédation. Il y a sept meutes recensées en Savoie de 6 à 8 loups par meute.

La question est de savoir s'il s'agit de vrais loups ou d'hybrides. Des logements sont disponibles dans les chalets pour les bergers. Elle informe qu'il y aura 5 chiens (patois et bergers d'Anatolie) cet été sur Montchavin avec la problématique de sécurité que cela pourrait engendrer avec les promeneurs et les vététistes. La question à se poser est la suivante : si demain il n'y a plus de moutons, qui entretiendra nos pistes, champs, forêts etc. Elle expose que les chiens, les croquettes, et les clôtures sont subventionnés mais on ne prend pas le problème à la base : le problème c'est le loup.

Anthony FAVRE propose alors de faire passer un communiqué de presse qui indiquerait en substance que les élus sont inquiets en prélude de cette saison estivale par rapport aux loups et aux chiens, notamment par rapport à la sécurité des vacanciers et des promeneurs. Il indique néanmoins que certains Maires sont pour et d'autres contre ce communiqué de presse. Une prochaine réunion doit avoir lieu le 6 juin à 9h30 à la préfecture sur le sujet. Il rappelle que le loup coûte 10 à 20 millions d'euros par an en France soit environ 50 000€ par loup et par an.

## 12. INFORMATION CONTENTIEUX PC GCC

Roger POUSSIN rappelle les faits et indique que suite à l'appel à projets lancé par la collectivité, le projet comportant plusieurs bâtiments avec environ 750 lits a été remporté par la société GCC. Le permis de construire a été obtenu mais très vite les voisins ont déposé des recours à l'encontre de ces permis. Tout d'abord, un référé suspension mais qui a été débouté puis en parallèle, le contentieux au fond qui perdure toujours mais qui, compte tenu des délais devant le Tribunal Administratif risque d'aboutir dans les deux à trois ans à venir. Le risque est donc que le porteur du projet se décourage et qu'il puisse avoir d'autres opportunités en attendant. Un mémoire en réplique va être déposé par la collectivité pour démonter points par points les demandes des requérants et on a de grandes chances de réussite, mais sous quel délai ? Une réunion doit avoir lieu ce mercredi à 17h30 avec M. THIEBERGE pour faire le point sur ce projet. Anthony TRESALLET déplore le fait que les requérants, ceux qui attaquent le projet, ne souhaitent pas que la station survive et que c'est très décevant. Roger POUSSIN répond en effet que ces derniers reprochent au porteur actuel du projet, les droits qu'ils ont eus il y a quelques années pour la construction de leur bâtiment. Il rappelle également que les droits à construire des nouveaux bâtiments attaqués existaient déjà et il regrette que beaucoup de station deviennent otage de leurs premiers propriétaires.

### 13. INFORMATION LA POYA

Report de ce point au conseil communal de juin.

### 14. INFORMATION LABEL FAMILLE PLUS

Anthony FAVRE indique qu'au retour de l'audit le « Label Famille Plus » a été renouvelé et octroyé à la station de Montchavin-La Plagne pour 3 ans. Les reproches majeurs énoncés concernent les tarifs des remontées mécaniques SAP ou les professionnels privés « qui ne jouent pas le jeu ».

### 15. SUBVENTIONS CD73

Anthony FAVRE fait part des différentes subventions octroyées à la commune par le conseil départemental et notamment pour la commune historique de Bellentre, l'acquisition d'une saleuse et la création de l'aire de jeu du chef-lieu.

### 16. BULLETIN MUNICIPAL : INFORMATIONS À PASSER

Isabelle GIROD GEDDA indique avoir besoin très rapidement des informations à faire paraître dans le bulletin municipal. C'est elle qui centralisera les informations à faire passer à Laurence au service communication de La Plagne Tarentaise. Pour le moment, elle dit avoir plusieurs articles à passer :

- Le plan loup
- Lits froids
- Rue du plan à Montchavin
- Tour de Tarentaise
- Fête du Coq qui aura lieu cette année le 15 septembre dit Patricia MARCHAND MAILLET, mais il n'y aura pas de mariage d'Antan cette année à la station.

### 17. DOSSIER FONCIERS (...)

Roland RICHERMOZ indique qu'aucun dossier n'est à présenter ce soir.

### 18. DEVENIR DES JARDINS PÉDAGOGIQUES UTILISÉS PAR LES ÉCOLES POUR LES TAPS

Christophe, le jardinier des services techniques de la commune a demandé quel sera le devenir du jardin pédagogique du chef-lieu qui était utilisé par l'école dans le cadre des TAPS :

- Utilisation par les administrés ?
- Utilisation pour les logements de l'ancienne fruitière ?
- Réflexion à avoir en n'omettant pas le stockage de la neige l'hiver dans le cadre des opérations de déneigement.

Avis favorable du Conseil pour pouvoir le mettre à disposition des locataires des appartements de l'ancienne fruitière ; à prévoir dans les futurs baux, notamment pour l'appartement « du haut ».

Patricia MARCHAND MAILLET indique que pour Montchavin, le jardin pédagogique perdurera malgré l'arrêt des TAPS l'an prochain. Elle ira voir à ce sujet le Directeur de l'école.

### 19. CONTENTIEUX AVEC UN ACTEUR ÉCONOMIQUE

Anthony FAVRE indique qu'il a été entendu par la gendarmerie courant avril dans le cadre d'une affaire en cours pour agrandissement illégal d'un restaurant d'altitude. L'affaire a été constatée en 2014 mais le procureur ne s'est saisi de l'affaire et n'y répond qu'en 2018 ! Malheureusement, plusieurs autres infractions ont été

constatées en 2017 dans d'autres établissements.

### 20. POINT SUR LE DOSSIER ASSERTOOUR

Roger POUSSIN indique que les projets de l'association des services touristiques (ASSERTOOUR) de Montchavin et des Coches sont en cours d'examen par les services de la Sous-Préfecture afin de pouvoir continuer à proposer à notre clientèle des prestations en tout compris, point essentiel à la conservation du Label Famille Plus.

### 21. POINT MARCHÉ NAVETTE

Anthony FAVRE indique que le prix des navettes sur l'ensemble de la commune de La Plagne Tarentaise s'élevait à 627 300€. Le marché arrivant à terme cette année, une nouvelle consultation a été lancée et il ressort de cette dernière une augmentation des prix d'environ 52% puisque il est proposé un prix des navettes à environ 951 700€. Compte tenu de cette forte augmentation le projet d'une création d'une régie en interne a été proposé. Il faut cependant rester très prudent. Ce point sera abordé au prochain conseil municipal.

### 22. POT DÉPART À LA RETRAITE D'UN AGENT

Anthony FAVRE indique que Jocelyne, agent d'entretien et accompagnatrice du transport scolaire sur la commune historique de Bellentre a fait valoir ses droits à la retraite le 1er juillet prochain. Un pot de départ est prévu.

# COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL LA CÔTE D'AIME

## CONSEIL COMMUNAL JEUDI 17 MAI 2018

**Présents :** M. Daniel RENAUD, maire délégué,  
MM. René LUISSET, Freddy BUTHOD GARÇON, Charles BOUZON,  
adjoints

Mme Martine Hoën, adjointe

MM. Jean LUC BLANCHET, Alain OLLINET, Daniel SERVAJEAN,  
conseillers municipaux,

**Absents - Excusés :** MM. Marcel SYLVESTRE, Lionel TARDY,  
Pascal COLLOMB, conseillers municipaux

### 1. MAISON OLLINET AU VILLARD

Conformément aux décisions prises dans le cadre du PLU de La Côte d'Aime sur les emplacements réservés pour l'élargissement de la voirie, l'acquisition par la commune de la maison OLLINET au Villard a été signée. L'entreprise PERRIERE est en charge de la démolition.

### 2. PROJET DE CRÉATION DE STATIONNEMENTS AU VILLARD

Toujours dans l'objectif d'améliorer les stationnements aux abords de l'école du Villard, le conseil étudie la possibilité d'acquérir la parcelle YE 397 afin de réaliser environ 10 places de parking supplémentaires, permettant ainsi de désengorger le parking à l'arrière de l'école.

### 3. ROUTE DE FROMENTERIE

Un bornage va être effectué par l'entreprise AlpGéo afin de redéfinir correctement les limites du chemin communal et des parcelles privées attenantes. Une fois réalisé, le conseil prévoit l'acquisition de certaines parcelles afin de créer des zones plus larges par endroit pour faciliter le croisement des automobiles sur cette route étroite.

### 4. MAISON DANGEREUSE CHEMIN DU JEU DE BOULES

Le toit d'une maison Chemin du Jeu de Boules a été cassé il y a deux ans et demi par un camion. Des échanges sont en cours avec les propriétaires pour leur demander soit de démolir la maison, soit de réparer le toit. Un accord est possible entre la commune et les propriétaires pour élargir la voirie. La commune prendrait alors en charge la démolition

### 5. RÉALISATION DE TRAVAUX SANS AUTORISATION

Il a été constaté par la Police Municipale sur plusieurs endroits de la commune des constructions sans autorisation.

Le conseil rappelle que toutes les constructions au delà de 5 m<sup>2</sup> (abris à bois, dépôt de matériel...) doivent être déclarées et font l'objet d'une demande d'autorisation, y compris les travaux de modification de façades et des extérieurs d'une habitation existante.

### 6. RACHAT D'UN EMPLACEMENT RÉSERVÉ SUITE À UNE DIVISION PARCELLAIRE AUX LOGNES.

Monsieur Charles BOUZON est invité à sortir de la salle.

Suite à une division parcellaire des parcelles YD 73 et YD 72 contenant un emplacement réservé de 57m<sup>2</sup>, chaque membre du conseil est d'accord pour son rachat au tarif en vigueur pour les zones Ua et Ub de 136 € / m<sup>2</sup>.

Monsieur Charles BOUZON est invité à rejoindre le conseil.

### 7. RÉFECTION DES ROUTES ENDOMMAGÉES

Au vue de l'ampleur des travaux, une sous-traitance a été mise en place avec l'entreprise PERRIERE qui a en charge le secteur de la Rosière (les quatre chemins), la Bergerie et la Route des Vignes. Les services techniques de La Plagne Tarentaise s'occupent de la réfection des autres secteurs de la commune.

### 8. DÉNEIGEMENT ROUTE DE LA MONTAGNE

A la demande des propriétaires de chalets d'alpage, les services techniques de La Plagne Tarentaise ont déneigé la Route de la Montagne. Le Vallon de Foran est totalement accessible.

### 9. ROUTE DE LA FOUGÈRE

Un éboulement a eu lieu sur la Route de la Fougère rendant le passage impossible. La lentille a été enlevée mardi 22 mai.

### 10. BILAN DES TRAVAUX À EFFECTUER

Monsieur Charles BOUZON, adjoint en charge des travaux, a fait un état des lieux des travaux de l'ensemble de la commune avec un des responsables des services techniques de La Plagne Tarentaise, afin de programmer tous les travaux de voirie à réaliser. Une autre visite est prévue avec la société EIFFAGE qui aura en charge la réfection des enrobés.

### 11. SÉCURISATION DU RUISSEAU DE PIERROLAZ

Deux avaloirs ont été posés par les services techniques de la Plagne Tarentaise pour éviter de futures inondations.

### 12. ASSAINISSEMENT DE MOULINS

Une réunion a lieu le vendredi 1er juin avec Monsieur le Maire délégué, le 3ème Adjoint délégué en charge des travaux, le Directeur Général urbanisme et technique et le responsable adjoint des services techniques pour la planification des travaux du réseau d'assainissement. Les travaux débuteront première semaine de juillet le long de la route départementale allant à Pré Girod.

En outre, une solution va être étudiée également pour sécuriser le ruisseau à ce niveau pour éviter tout débordement futur.

### 13. MISE EN PLACE D'UN RÉSERVOIR D'EAU

Conformément au schéma directeur d'eau potable de 2010 dans le cadre de la protection incendie, un nouveau réservoir d'eau va être créé pour desservir la commune. Le cabinet SAFEGE est en charge de l'étude, ainsi que de la réfection de la canalisation depuis Foran.

### 13. TRAVAUX À L'ÉGLISE SAINT LAURENT

Les travaux ont commencé à l'église Saint Laurent pour la vérification des drains afin d'enrayer la dégradation des murs due à l'humidité. Ensuite, les colonnes supportant le porche seront remplacées et les allées enrobées.

## 14. CHALET DE FORAN

Un nouveau site internet a été créé pour promouvoir le chalet communal de Foran et pour effectuer les réservations en ligne : [www.location.lacotedaime.com](http://www.location.lacotedaime.com). Il faut désormais s'adresser en mairie déléguée de La Côte d'Aime pour toute demande d'information et de réservation.

Ce chalet d'alpage tout confort et situé dans un cadre exceptionnel accueille jusqu'à 8 personnes en week-end (178 €) ou à la semaine (379 € en basse saison, 470 € en juillet et août). Les trois premières semaines de juillet, les deux dernières semaines d'août et le mois de septembre sont encore disponibles.

Pour la remise en route et l'entretien du chalet, des travaux sont en cours par les services techniques de La Plagne Tarentaise afin d'améliorer le confort des clients et seront terminés pour le 9 juin.

La société SMS a été choisie pour assurer la conciergerie durant toute la saison d'été.

## 14. ECOLE DU VILLARD

Avec le changement des rythmes scolaires et le passage à la semaine de 4 jours dès la rentrée prochaine, l'Adjointe déléguée en charge des affaires scolaires propose au conseil la mise en place d'une garderie le mercredi matin suite à la décision de l'EAC de ne pas assurer ce service. Le conseil vote à l'unanimité pour cette proposition. Un e-mail a été envoyé aux parents d'élèves pour sonder leur besoin et confirmer l'intérêt de l'ouverture de la garderie.

De nouvelles tables vont être achetées pour la classe de maternelle.

## 14. LIVRE DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DU VILLARD

Le dimanche 27 mai l'animation Bib' en fête au chef lieu de La Côte d'Aime a été un réel succès. Était en vente à la bibliothèque le livre écrit par les enfants de l'école du Villard avec leur institutrice Nathalie DUNAND « Guy BUTHOD-GARÇON, année 1968 : les désirs deviennent réalité ». Vous pourrez trouver celui-ci durant tout l'été en vente à la bibliothèque.

# COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL MACOT LA PLAGNE

## CONSEIL COMMUNAL LUNDI 04 JUIN 2018

**Présents :** M. Jean Luc BOCH, maire, Mmes Séverine BRUN, Christiane CHARRIÈRE, MM. René ALLAMAND, Patrice MEREL, Gérard MONTILLET, adjoints Mmes Fabienne ASTIER, Evelyne FAGGIANELLI, Marion LIZEROUX, Patricia BÉRARD, Corine MICHELAS, MM. Joël OUGIER SIMONIN, Stéfan KOUMANOV, Pierre OUGIER, conseillers municipaux,

Excusée : Mme Myriam MONTMAYEUR, conseillère municipale

Absents : MM. Laurent ASTIER, Richard BROCHE, Raphaël OUGIER, conseillers municipaux

## ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN

Monsieur le maire fait lecture de l'ordre du jour du prochain conseil municipal du 11 juin et désigne les rapporteurs ;

Mme Lizeroux explique qu'une demande de subvention de 1 000 euros pour le fonctionnement du Club de Tennis a été formulée, et que cette demande sera examinée en commission mercredi 6 juin.

M Allamand explique que deux modifications réglementaires sont à approuver concernant les tarifs de la Taxe de séjour applicable au 1er Janvier 2019.

Suite à la demande d'une élue de retirer la délibération portant à la connaissance du conseil municipal la nouvelle organisation scolaire à partir de septembre 2018, le conseil communal décide de maintenir cette délibération à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal devant en effet prendre acte de la décision du DASEN.

M le Maire ajoute qu'Enedis viendra présenter en préambule du conseil municipal le compteur Linky.

## COMPTE RENDU DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

Monsieur le maire explique que la Chambre Régionale des Comptes a opéré un contrôle des comptes de la commune depuis 2010, le rapport devait porter de 2010

à 2015, le contrôle a été étendu aux années suivantes. Monsieur le maire informe le conseil communal des remarques faites par la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la commune qui sont pour certaines assez surprenantes (peu d'emprunt constaté par exemple, ce qui est pour Monsieur le maire plutôt un gage de bonne gestion).

Par contre Monsieur le maire indique que la seconde partie concerne le suivi des marchés publics, et notamment certaines factures et marchés qui concerne la SAS Boch ; Or il rappelle que lors de son élection, il avait interrogé la sous-préfecture concernant la poursuite de son marché de déneigement engagé avert 2014, que la Préfecture a répondu en août 2014, ce qui ne laissait pas le temps de relancer un marché de déneigement. Ce rapport sera publié et donc rendu public.

## MARCHÉ DES NAVETTES

Monsieur le maire fait un compte rendu du retour des appels d'offres navettes et transports publics, et indique que les augmentations sont de l'ordre de 30 à 80 %, deux entreprises ayant répondu en ne répondant pas sur les mêmes lots.

Le surcoût total qui ressort de résultat et de 290 000 euros TTC pour le budget général.

Monsieur le maire indique que cette augmentation est selon lui un 1er palier, que les entreprises continueront de faire évoluer à la hausse lors du renouvellement des marchés. De ce fait, les coûts liés à ces prestations vont devenir insoutenables pour la commune de la Plagne Tarentaise.

Monsieur le maire propose donc de créer une régie directe de gestion des transports, budget annexe à autonomie financière simple.

Il détaille le budget prévisionnel qui a été élaboré avec : -L'organigramme de la régie composée d'un Directeur (titulaire de la capacité de transports), d'un régulateur, de 12 chauffeurs l'hiver et de 3 chauffeurs l'été, d'une secrétaire administrative à temps non complet pour gérer les plannings et les variables de paies ; La comptabilité serait gérée en interne par le service financier.

Le conseil communal souhaite avoir une présentation détaillée de ce service mercredi soir 19h00 en mairie. Une présentation détaillée du service est programmée mercredi à 19h00 ; la création de la régie sera présentée au vote du conseil municipal du 11 juin.

### **PATINOIRE PLAGNE CENTRE**

Monsieur Gérard MONTILLET informe le conseil communal qu'une réflexion a été lancée concernant l'installation d'une patinoire à Plagne Centre,

Une location de 64 811 HT est à prévoir pour cet équipement, et pour la gestion 2 solutions sont envisageables :

- Solution 1 ; la commune passe un contrat d'exploitation avec un prestataire qui l'exploite, 55850 euros HT de rémunération encaissée par la commune, avec la création d'une régie de recettes et encaissement des recettes par la commune
- Solution 2 : gestion par l'exploitant qui récupère les recettes et gère le risque donc pas de frais supplémentaires pour la commune

Dans le cahier des charges sont prévues 3 soirées réservées à l'OT pour des événements à organiser ; (à négocier) – Remarque de Stefan Koumanov , 10 séances pour la saison serait plus adaptées.

L'été l'équipement sera retiré. Pas d'exploitation prévue après 23H donc nuisances réduites.

Le conseil communal valide le mode de gestion avec prise de risque par le prestataire ;

### **COMITÉ DE SUIVI DES PISCINES**

Afin de constituer un comité de suivi commun La Plagne Tarentaise pour Bellentre et Macot, René ALLAMAND et Gérard MONTILLET se proposent en qualité de membres représentant la commune déléguée de Macot.

### **PATRIMOINE**

Madame Evelyne FAGGIANELLI rappelle le travail de fresque réalisé par monsieur Jean Loup Benoît qui est remarquable.

Puis, Madame Evelyne FAGGIANELLI souligne que le tableau de la Chappelle Saint Sébastien, est en très mauvais état. Deux devis ont été réalisés par Mme Rosaz, qui propose pour 7800 HT de reprendre l'ensemble du tableau. Il s'agit de travaux de conservation ; Madame Evelyne FAGGIANELLI propose de faire restaurer ce tableau sachant qu'il n'y aura pas de subventions.

Madame Evelyne FAGGIANELLI informe le conseil communal que M Jeremy Martoia a été désigné comme pilote du projet du musée des mines, ce point a été validé lors du dernier comité de pilotage « musée ».

Objets du culte : les objets sont récupérés et ont été stockés dans un bâtiment communal

Madame Evelyne FAGGIANELLI rappelle qu'en septembre les conseils communaux devaient être programmés le mardi soir, et depuis ils ont à nouveau été fixés le lundi soir elle souhaiterait qu'ils soient à nouveau programmés le mardi. Mme Christiane CHARRIÈRE rappelle qu'il y avait plus de personnes disponibles le lundi soir que le mardi.

Le devis de restauration est approuvé par le conseil communal ; Par ailleurs, le CC prend acte des informations transmises par Madame Evelyne FAGGIANELLI

### **QUESTIONS DIVERSES**

Réunions estivales OT avec les commerçants : monsieur Stefan Koumanov demande qui représentera la commune.

Monsieur le maire notera les dates dans son agenda, et

Madame Patricia BÉRARD sera présente : Bassin Plagne Centre / Plagne 1800 / Plagne Villages / Plagne Soleil : Vendredi 13 juillet à 14h30 à la salle omnisports de Plagne Centre

Plagne Aime 2000 : Lundi 16 juillet à 14h00 en salle Mont St Sauveur

Bassin Belle Plagne/Plagne Bellecôte : Mardi 17 juillet à 14h30 à Plagne Bellecôte

1ère réunion de coordination des services de l'été 2018 le vendredi 06 juillet à 09h00 à la salle omnisports de Plagne Centre. Ces réunions se dérouleront tous les 15 jours.

Monsieur le maire informe le conseil communal que le bureau a échangé concernant la journée de nettoyage le samedi 7 juillet, une demande a été faite aux associations subventionnées par la commune – RDV 8h30 sur place à Plagne Centre ou 8h00 à Macot pour covoiter – Barbecue offert par la municipalité à 13H00

# COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

## PERMANENCE DU MAIRE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Anthony FAVRE, maire de la commune déléguée de Belleentre tiendra une permanence en mairie le :

Jeudi 20 septembre 2018 16h30 à 19h30

Jeudi 19 octobre 2018 8h30 à 11h30

Jeudi 22 novembre 2018 16h30 à 19h30

Jeudi 14 décembre 2018 8h30 à 11h30

En cas d'empêchement, il pourra être remplacé par un adjoint.

## INFORMATION TRAVAUX SYLVICOLES

Dans le cadre de la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt communale de Belleentre, des travaux en faveur du renouvellement des peuplements forestiers ont été réalisés en parcelles n°4, 7 et 9 en 2017.

Ces travaux ont bénéficié du soutien financier la Région Auvergne Rhône Alpes pour un montant de 6 937,00 €

## INFORMATION SIVU DES GRANGES

Rappel : Il est strictement interdit de déverser quoi que ce soit dans un réseau d'eaux usées (égouts).

Le système de traitement intercommunal (station d'épuration) présent au bout de ce réseau est en effet conçu pour traiter uniquement des eaux usées domestiques, par conséquent des effluents non-conformes peuvent avoir des conséquences de dysfonctionnements ainsi que des conséquences financières.

Si un déversement accidentel devait toutefois se produire, il faut alerter immédiatement les services techniques de la commune concernée ou le service d'exploitation du syndicat d'assainissement des Granges au 04.79.07.00.64.

Les vidanges de fosses septiques ou autres fosses (lisiers, graisses, lixiviats, jus de compost, etc... ) doivent être acheminées dans les unités de traitement prévues à cet effet : station d'épuration de VEOLIA à Bourg Saint Maurice, du SIAV à Courchevel, du S.I.A.R.A à Albertville).

Nous vous demandons donc de tenir compte de ces obligations réglementaires et vous informons que toutes infractions à ces consignes peuvent entraîner des poursuites.

## ÉCOLE DE MONTCHAVIN

« L'école de Montchavin ouvrira bien ses 2 classes à la rentrée de septembre.

Cette décision a été confirmée le 21 juin dernier lors du Comité Technique de l'Education Nationale.

Pour rappel des faits, en décembre dernier, le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale avait préconisé la fermeture d'une classe (moyenne et grande section maternelle) à l'Ecole de Montchavin.

Il avait alors été suggéré que les enfants de maternelle intègrent l'école maternelle de Bonconseil' à la rentrée 2018. Au cours du Conseil Départemental de l'Education Nationale du 06 février dernier, il avait été décidé de bloquer cette décision de fermeture jusqu'au mois de Juin.

Le conseil d'école et les parents d'élèves s'étaient alors mobilisés pour contester cette décision en mettant en avant tous les atouts de cette école de village.

Ils remercient aujourd'hui les nombreuses personnes qui ont apporté leur soutien en signant la pétition en ligne ( plus de 900 signatures à ce jour), Monsieur Anthony Favre et les élus de la commune déléguée de Belleentre qui ont défendu leur école, Madame Martine Berthet (Sénatrice de la Savoie), Monsieur Gilbert Roger (Sénateur de Seine-Saint-Denis) et Monsieur Vincent Rolland (Député Conseiller Départemental de la Savoie) qui sont tous trois personnellement intervenus auprès de l'inspecteur d'Académie.

Des remerciements sont également adressés aux organes de presse locaux qui sont toujours prompts à défendre la ruralité et le territoire, ainsi qu'à Messieurs Gilardot et Ballaz (respectivement Directeur Académique des Services de l'Education Nationale et Inspecteur de l'Education Nationale) qui sont toujours restés à l'écoute et ont répondu favorablement aux arguments avancés.

Il faut cependant rester vigilants car les effectifs de l'école restent insuffisants.

Il faudrait maintenant pouvoir compter sur une rapide mise en œuvre des travaux du lotissement de Montchavin (sur lequel 12 logements avec un accès prioritaire aux familles est prévu), pour que l'école soit enfin sauvée.

Encore Merci à tous pour votre soutien,  
Les déléguées des parents d'élèves de Montchavin  
Isabelle CHAVARD  
Claire AUBRY »

## DÉPART EN RETRAITE JOCELYNE



Une réception était organisée à la salle des fêtes de la commune déléguée de Bellentre, en l'honneur de Jocylyne Miedan - Peisey. Après 25 ans passés à la commune en tant qu'agent d'entretien et ensuite accompagnatrice dans le bus scolaire, Jocylyne Miedan Peisey a fait valoir ses droits à la retraite.

Monsieur Anthony Favre, maire de la commune déléguée de Bellentre, a loué son sérieux, sa rigueur et sa disponibilité tout au long de sa carrière.

Monsieur Anthony Favre l'a chaleureusement remerciée pour ses années de bons et loyaux services et lui a souhaité de profiter de sa retraite bien méritée

## COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE

### FÊTES MUSICALES DE SAVOIE

Mardi 17 juillet 2018, à l'église Saint Nicolas de Macot la Plagne, avait lieu un concert des Fêtes Musicales de Savoie avec la Camérata du Léman.

Née d'une rencontre musicale à l'automne 2012 sur les rives du bassin lémanique, la Camerata du Léman réunit des jeunes musiciens de nationalités différentes, tous issus des meilleurs conservatoires de Suisse et d'Europe. Composée de quinze musiciens à cordes, la Camerata du Léman a joué «Tableaux d'une exposition de Moussorgsky», et en première partie Respighi, «Suite ancienne n°3 et Warlock, Capriol Suite». Un très beau concert dans l'église.



## COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME

### PARCOURS CULTUREL PATRIMOINE MONTMÉRY EN VÉLO A ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Tous les jeudis de l'été, le syndicat d'initiative de la commune déléguée de La Côte d'Aime propose des visites commentées du hameau de Montméry et de ses alentours en Vélo à assistance électrique. Itinéraire facile à travers vignes, vergers et villages de caractère et vue panoramique sur le massif de la Vanoise.

Replongez vous dans la vie d'autrefois.

Réservations : [si.lacotedaime@free.fr](mailto:si.lacotedaime@free.fr) - 04.79.55.69.25 ou 07.66.09.78.94

# COMMUNE LA PLAGNE TARENTOISE

## COMMUNIQUÉ ENEDIS - Les particuliers peuvent faire contrôler les émissions de leur compteur communicant

Les particuliers peuvent désormais demander gratuitement des mesures d'émissions d'ondes électromagnétiques de leur compteur communicant (communiqué de l'Agence nationale des fréquences - ANFR).

Les compteurs communicants télétransmettent des données sur la consommation d'électricité, de gaz ou d'eau des usagers. Leur installation, et en particulier celle du compteur Linky qui mesure l'électricité, a suscité une véritable fronde des usagers, pour diverses raisons dont des craintes sur des émissions d'ondes par ces appareils.

Selon l'ANFR, les particuliers devront adresser une demande de mesure signée par un organisme habilité, comme une collectivité locale, une association de protection de l'environnement ou familiale. **La demande de mesure se fait via un formulaire CERFA téléchargeable sur [www.service-public.fr/Demande](http://www.service-public.fr/Demande) de mesure d'exposition aux champs électromagnétiques**

Les mesures seront ensuite confiées à des laboratoires spécialisés et financées par un fonds public alimenté par une taxe payée par les opérateurs de téléphonie mobile. Le dispositif national de surveillance et de mesure des ondes électromagnétiques, dans lequel s'inscrit ce programme, a déjà permis à l'ANFR de vérifier les émissions de 40.000 installations en France, comme des antennes de téléphonie mobile.

L'ANFR avait mené en 2016 des campagnes de mesure des émissions de compteurs communicants, en laboratoire et chez des particuliers. Elle avait déterminé que les niveaux d'exposition créés par les compteurs Linky étaient «bien en dessous des valeurs limites réglementaires».

Le 31 mai, 166 plaignants bretons qui tentaient de s'opposer au déploiement du compteur Linky à leur domicile en invoquant leur nocivité électromagnétique ont été déboutés par le tribunal de grande instance de Rennes. Le tribunal a estimé qu'il n'y avait pas de certitude scientifique sur la nocivité des compteurs. Environ 11 millions de compteurs Linky ont déjà été installés. Le territoire français, soit quelques 35 millions de foyers, devra être couvert d'ici 2021.

## ACCUEIL PERSONNALISÉ SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS

Un accueil personnalisé sur rendez-vous a été mis en place au service des impôts des particuliers d'Albertville depuis février 2017 et étendu depuis le 02 juillet 2018 aux services des impôts des particuliers du département : Aix Les bains, Chambéry, Moutiers et Saint Jean de Maurienne. L'accueil personnalisé sur rendez-vous permet d'améliorer la qualité de service en évitant aux usagers de se déplacer quand cela n'est pas nécessaire, et si cela est nécessaire, en leur assurant d'être reçus sans file d'attente, à l'heure choisie, par un agent ayant pris préalablement connaissance de leur dossier, et munis des pièces utiles.

Pour bénéficier de cette réception personnalisée, réservée aux demandes les plus complexes, les usagers sont invités à prendre rendez-vous sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) (rubrique «contact»). Les démarches les plus simples (paiements simples, demandes de renseignements, remises de formulaires...) peuvent toujours s'effectuer au guichet du centre des finances publiques.

## PASSAGE DU TOUR DE FRANCE



Le 19 juillet dernier, le Tour de France a traversé la commune déléguée de Bellentre. La Plagne Tarentaise lui avait réservé un bel accueil avec ce grand vélo décoré.

Ce bel ouvrage est une réalisation des services techniques de la Plagne Tarentaise. Merci pour leur travail.

# LA PLAGNE

## JOURNÉE DE NETTOYAGE

Une quarantaine de personnes dont une dizaine d'élus se sont mobilisés le samedi 07 juillet pour la journée nettoyage de La Plagne

La commune de la Plagne Tarentaise remercie tous les participants et plus particulièrement l'office de tourisme, l'Asa, La Plagne Eaux Vives, et Oxygène.

Merci aux services techniques pour l'organisation de cette journée et à la famille Geudes pour la préparation du repas typiquement portugais.



## FINALE COUPE DU MONDE DE FOOTBALL

Les offices de tourisme de La Plagne altitude et de Montchavin La Plagne avaient organisé des retransmissions de la finale de coupe du monde de Football dans les cinémas communaux de Montchavin et Plagne Bellecôte.

Une très belle réussite, avec du monde et de l'ambiance.



Cinéma de Montchavin

## LABEL FAMILLE PLUS - MONTCHAVIN LA PLAGNE

**Déchets sauvages : une campagne de sensibilisation qui appelle à la prise de conscience !**

Plus de 310 000 tonnes de déchets sauvages, équivalentes au poids de 30 tours Eiffel, ont été jetées négligemment en 2017 en France au bord de nos routes, de nos rivières, dans nos campagnes, sur nos plages et dans nos métropoles ; beaucoup termineront leur parcours en mer.

Une campagne nationale de communication-sensibilisation offensive a été mise en place pour réveiller les consciences en rappelant que derrière chaque déchet, il y a le geste de quelqu'un et que ce geste n'a rien d'anodin mais a des conséquences durables sur notre environnement.

La commune de La Plagne Tarentaise, et plus particulièrement la station de Montchavin La Plagne, labellisée famille plus, et engagée sur le sujet, tient à relayer ce message avec l'ensemble de ces acteurs et espère ainsi contribuer à la prise de conscience des Français et à la nécessaire évolution des comportements : « Vous pouvez laisser une plus belle trace sur terre ».



## Fête de l'alpage 12 août 2018

Dou du Praz - Plagne Soleil  
Animations gratuites de 9h à 19h  
Déjeuner et dîner montagnard dansant  
Accès au site en calèche à partir de Plagne Villages  
de 9h à 17h.

## Commémoration du para- chutage 15 août 2018 Plagne Centre

11h00 : cérémonie au monument du parachutage  
11h30 : vin d'honneur à la salle omnisports

## Festibike 15 août 2018 Plagne Centre

**9h-12h30** : E-balade ; aux départs des sites de Montchavin, Montalbert, Champagny, Plagne Centre et Plagne Bellecôte, encadrés par un guide, les participants se rejoignent au Dou du Praz pour partager un moment convivial entre « E-cyclistes ». La balade s'achève sur un déjeuner à Plagne Centre au village Fest'E-bike.

20€/personne hors location VTT-E

**10h-19h** : Ouverture du village Fest'E-bike à Plagne Centre ; de nombreuses animations sont proposées sur le village, défis pompe à vélo, vélos fous, show de trial, sauts sur Air Bag...

Gratuit – accès libre – Forfait restauration + cadeau souvenir à 15€

**14h-17h** : Challenges sur des parcours chronométrés et une montée impossible.

**16h-18h** : Dual slalom VTT 16 pouces avec un départ enfants et un départ adultes.

**19h-21h** : Concert suivi d'un feu d'artifice

## Les vendredis à la Côte d'Aime

**14h30** loisirs créatifs

**17h00** marché

**Vendredi 10 août : 20h30** - conférence sur la culture de la forêt en montagne. salle des fêtes

**Vendredi 17 août : 20h30** - cinéma «Demain tout commence» avec Omar Sy .salle des fêtes

**Vendredi 24 août : 20h30** - Photos/conférence sur le Gypaète Barbu et autres animaxu de montagne  
salle des fêtes

**Vendredi 31 août** : Clôture de l'été soirée jeux pour tous

**FestiPlagne  
c'est en août!**

**Lundi 20, Cartoons  
à plagne Aime 2000**

**Mardi 21, tropiques  
à Plagne Soleil**

**Mercredi 22,  
ma planète à Plagne 1800**

**Jeudi 23,  
saltimbanque à Belle Plagne**

## Course cyclisme

**Le Tour de l'avenir - Samedi 25 août 2018**

Etape 9 Seez - Val d'Isère - passage par Bellentre -  
Toutes les informations sur [www.tourdelavenir.com](http://www.tourdelavenir.com)

## Le Trophée des Alpes

Mardi 11 septembre entre 14h30 et 16h30 - passage dans la commune déléguée de Macot La Plagne lors de l'étape Briançon - Megève.

Evènement automobile destiné aux voitures anciennes des années 1950 à 1993 qui fait en 4 jours du 10 au 13 septembre une boucle dans les Alpes au départ de Cavalaire, selon le découpage suivant :

Lundi 10 septembre : Cavalaire - Briançon

Mardi 11 septembre : Briançon - Megève

Mercredi 12 septembre : Megève - Gap

Jeudi 13 septembre : Gap - Cavalaire

## Présentation des services

Les élus de la commune de La Plagne Tarentaise ont souhaité mettre en valeur leurs agents et présenter leurs missions. Des vidéos présentant les différents services ont été et seront tournés jusqu'à la fin de l'année. Vous pouvez les retrouver sur la page Facebook La Plagne Tarentaise France et sur le site internet de la commune : <https://www.laplagne-tarentaise.fr/services-a-la-population/presentation-des-services/>

## Pacs

Depuis le 1er novembre 2017, les PACS (pacts de solidarité civile) sont transférés aux officiers d'état civil des communes à la place des Tribunaux d'Instance. Ces PACS seront donc enregistrés dans la mairie déléguée concernée par le lieu d'habitation, et ne nécessitent pas de cérémonie car il s'agit d'un enregistrement avec existence d'un contrat remis par les partenaires.

Certaines pièces sont nécessaires pour composer le dossier mais à la différence du mariage, il n'y a pas de publications de bans, pas d'audition, pas de témoins.

Afin de composer le dossier pour la demande de PACS, il faut fournir les pièces suivantes :

- Cerfa de convention de PACS à récupérer en mairie
- Acte de naissance de chaque partenaire
- Pièces d'identité de chaque partenaire en cours de validité
- Une déclaration conjointe d'un PACS avec attestation sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa)
- Pièces complémentaires pour les partenaires nés à l'étranger (se renseigner en mairie)

## Carte d'identité

La commune de La Plagne Tarentaise vous rappelle que depuis le mois de mars 2017, à l'instar des passeports biométriques, les cartes d'identité ne sont plus délivrées par toutes les mairies, mais seulement par certaines, équipées de DR (dispositif de recueil).

Pour la région de la Savoie, les mairies équipées de DR sont : Albertville, Aix Les Bains, Bourg Saint Maurice, Chambéry, Cognin, Entrelacs, La Motte Servolex, La Ravoire, Le Pont de Beauvoisin, Les Echelles, Modane, Montmélian, Moutiers, Saint-Alban de Leysse, Saint Jean de Maurienne, Saint Pierre d'Albigny, Ugine, Yenne.